
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mercredi 21 janvier 2009, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Christophe Buemi*, *M^{me} Laetitia Guinand*, *MM. Christian Lopez Quirland*, *Jean Sanchez*, *Gilbert Schreyer* et *Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 janvier 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier et mercredi 21 janvier 2009, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétitions – Motion et interpellation: Fonds de solidarité numérique

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-226: «Chasser la population du parc Barton? Non!», qui sera renvoyée à la commission des pétitions.

Nous poursuivons nos travaux avec la motion M-843 dont l'urgence a été acceptée tout à l'heure. Cette motion est liée à l'interpellation I-180.

4.a) Motion du 21 janvier 2009 de MM. Alpha Dramé, Fabien Sartoretti, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, M^{mes} Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, MM. Christian Zaugg et Grégoire Carasso: «Le Fonds de solidarité numérique doit rester à Genève» (M-843)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la polémique autour du départ du siège du Fonds mondial de solidarité numérique de Genève à Lyon (cf. *Le Temps* du 6 et 12 décembre 2008 et *Le Courrier* du 3 janvier 2009);

¹ Annoncée et motion d'ordre, 4126.

Motion et interpellation: Fonds de solidarité numérique

- l’initiative prise par Genève d’accueillir, en décembre 2003, le Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI) dont l’un des résultats majeurs a été la création du Fonds mondial de solidarité numérique;
- le rôle pionnier joué par la Ville de Genève, qui a non seulement offert d’abriter le siège du fonds, mais qui a aussi joué un rôle moteur dans la création de «la contribution de 1% de solidarité numérique» dite aussi «principe de Genève» pour financer la réduction de la fracture numérique entre les pays du Nord et ceux du Sud;
- l’atout majeur pour le fonds d’avoir son siège à Genève, à proximité des sièges de l’Union internationale des télécommunications et d’autres fonds similaires (Unitaid, Global Fund, GAVI, etc.);
- le fait que ce départ ailleurs pourrait mettre en péril le «principe de Genève», mécanisme de financement innovant au profit de modes de financement traditionnels qui ont montré leurs limites,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- des explications sur la situation actuelle;
- de prendre toutes les mesures nécessaires auprès des différents membres et acteurs concernés pour maintenir le siège du Fonds de solidarité numérique en ville de Genève.

4.b) Interpellation du 17 décembre 2008 de M. Grégoire Carasso: «Après les foires du XVI^e siècle, est-ce au tour du fonds du XXI^e de partir pour Lyon?» (I-180)¹.

Le président. Je passe la parole à M. Carasso, à la fois motionnaire et auteur de l’interpellation.

M. Grégoire Carasso (S). «Après les foires du XVI^e, est-ce au tour du fonds du XXI^e de partir pour Lyon?» Au travers de ce titre, qui m’a été soufflé par un camarade socialiste – Gérard Deshusses en l’occurrence – le sujet de cette interpellation est le suivant.

Genève, en 2005, a non seulement accueilli, mais accompagné la création d’un Fonds de solidarité numérique, qui a pour ambition de réduire la fracture numérique entre les pays les plus développés et le reste du monde, si je puis dire.

¹ Annoncée, 3889.

Lorsque le fonds a été lancé, il devait d'ailleurs faire de Genève un leader dans la coopération internationale en matière de nouvelles technologies. Aussi, quelle n'a pas été ma surprise, lorsque j'ai lu vos propos, Monsieur le magistrat Maudet, dans *Le Temps* du 5 décembre dernier, où vous mentionniez que le fonds était l'objet d'une OPA inamicale de la part de la Ville de Lyon.

Sans être expert en matière d'offre publique d'achat, je comprends aisément qu'il y a deux scénarios: soit la Genève internationale serait, entre 2005 et 2009, devenue ridicule à côté de la capitale de la Région Rhône-Alpes, ce qui me paraît être une hypothèse de travail peu sérieuse. Ou alors le Fonds de solidarité numérique en tant que tel serait devenu une proie facile parce que Genève l'aurait mal géré, parce que le fonds ne fonctionnerait pas aussi bien que nous l'espérons au départ.

Voilà l'interpellation que je souhaitais développer, en soulignant, en guise de conclusion, qu'il s'agit, et c'est ma volonté en tout cas, de ne pas laisser cette OPA inamicale avoir lieu, mais bien de tout mettre en œuvre pour essayer de maintenir le Fonds de solidarité numérique à Genève et nulle part ailleurs.

M. Alpha Dramé (Ve). En effet, le Fonds de solidarité numérique doit rester à Genève! Nous avons déposé la motion urgente M-843 pour susciter le débat au sein du Conseil municipal, afin que celui-ci s'exprime sur l'opportunité d'agir pour que le fonds reste à Genève. Créé à Genève en 2003, ce fonds a été inauguré le 14 mars 2005 dans notre ville. Il a vu le jour à l'initiative de personnalités radicales – notamment M. Guy-Olivier Segond – d'A gauche toute!, dont M. Christian Ferrazino, et du président sénégalais Abdoulaye Wade.

Ce fonds est né du constat que les technologies de l'information ont participé au progrès, au bien-être dans les pays du Nord, mais que, par contre, un fossé s'est créé entre les pays du Nord et du Sud, sachant qu'une personne du Sud n'a pas les mêmes chances d'accéder à ces technologies qu'une personne résidant dans les pays du Nord. Devant cet écart, qu'on a appelé la fracture numérique, des pays et des personnalités politiques ont décidé de créer cette institution très spéciale. En effet, c'est une fondation qui réunit des Etats, des Villes, des entreprises privées et des personnalités de la société civile, ce qui lui donne une spécificité. D'autre part, le fonds est doté d'un mécanisme de financement basé sur le partenariat public-privé. Ici, laissez-moi vous rappeler, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que le financement de la coopération au développement par le partenariat public-privé, pour lutter contre la pauvreté, est l'un des objectifs du millénaire.

Le Fonds de solidarité numérique expérimente donc un nouveau mécanisme de financement, auquel la Ville de Genève participe. En l'occurrence, chaque fois qu'une entreprise soumissionne dans le cadre des technologies de l'information,

Motion et interpellation: Fonds de solidarité numérique

1% du montant du marché est réinvesti dans les fonds, pour lutter contre la fracture numérique entre les pays du Nord et du Sud, à travers des projets de coopération dans les pays en développement. Voilà l'essence du fonds, son caractère spécifique. Voilà en quoi la Ville de Genève a été pionnière en participant à sa mise en place dans notre cité, capitale des institutions internationales.

Mesdames et Messieurs, si nous vous demandions aujourd'hui d'agir pour que l'Union internationale des télécommunications (IUT) reste à Genève, ce serait disproportionné, parce que ce n'est pas de la compétence du Conseil municipal. De même, si nous vous demandions d'intervenir au sujet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce ne serait peut-être qu'un coup d'éclat politique. En revanche, notre demande aujourd'hui est justifiée, à savoir de contribuer à ce qu'une institution créée par la Ville de Genève, à l'initiative de personnalités genevoises, qui a un statut spécifique, de droit suisse, puisse rester dans notre ville et ne parte pas ailleurs.

Car nous ne voulons pas que le fonds parte ailleurs. Cela ne se justifie pas, d'autant que tout le monde veut venir à Genève ou à New York, pour bénéficier de la proximité des organisations internationales, de la facilité de se réunir rapidement, de prendre des décisions et d'informer. Il est d'autant plus avantageux d'être à Genève qu'on parle ici d'un nouveau mécanisme de financement. Le mécanisme traditionnel, à savoir le prélèvement de 0,7% sur le produit national brut, qui est ensuite distribué à des institutions spécialisées, a atteint ses limites. Pour que le mécanisme innovant du Fonds de solidarité numérique soit pris en compte par les pays et les acteurs de la société civile, il est nécessaire qu'il y ait beaucoup d'information, de réunions, que des spécialistes se réunissent, que les représentants du fonds puissent côtoyer les institutions internationales, les missions diplomatiques, les responsables politiques, les entreprises... C'est là l'avantage de Genève.

Vu que la création du Fonds de solidarité numérique a été soutenue par notre Ville, vu que nous avons été pionniers dans sa mise en place, vu que nous y avons mis de l'argent, nous avons jugé nécessaire d'interpeller le Conseil administratif et de le soutenir dans ses démarches, quand nous avons constaté qu'il y avait une polémique. Nous souhaitons notamment qu'il se rende à Bamako, car cela va se décider là-bas, et qu'il agisse pour que le fonds reste à Genève et qu'il atteigne ses objectifs, tels que les ont pensés des Genevois et des personnes d'autres pays, dans la lutte contre la fracture numérique.

Préconsultation sur la motion

M. Jacques Baud (UDC). Certes, je comprends que certains ne voient pas d'un cœur joyeux le Fonds de solidarité numérique partir pour Lyon. Il est vrai

aussi qu'en restant à Genève il reste près des organisations internationales et que, de ce point de vue, ce serait un bienfait pour cette institution. Mais je ne vois pas ce que le Conseil municipal ou le Conseil administratif peuvent faire pour s'opposer à ce départ. Il serait bon que le Conseil administratif se renseigne d'une façon plus précise sur le pourquoi du comment de ce départ... Cela nous ferait bien plaisir de savoir ce qu'il en est. Partant, nous sommes favorables au renvoi de la motion au Conseil administratif et, ma foi, nous gardons l'espoir qu'il arrive à conserver le fonds à Genève. Nous en serions bien contents.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, nous nous sommes opposés à l'urgence de la motion, car il nous semblait qu'il n'y en avait pas en la matière. Par contre, sur le sujet même du Fonds de solidarité numérique, nous en appelons aussi au Conseil administratif. Si nous voulons maintenir ledit fonds à Genève, il faudra sans doute investir dans l'opération, dans la mesure où, lorsqu'on revendique quelque chose, il y a toujours une contrepartie. Nous aimerions donc que le Conseil administratif nous éclaire sur ce sujet.

De plus, nous nous posons une question: est-ce vraiment à la Ville ou est-ce plutôt à l'Etat de défendre ces options? Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, dans notre cher canton, s'agissant des compétences des uns et des autres et du fonctionnement des institutions, on est trop souvent en concurrence, voire en opposition, quand ce n'est pas en contradiction totale. Nous en appelons donc à l'éclairage du Conseil administratif, qui a certainement plus de données sur ce sujet que les membres de notre Conseil, pour pouvoir orienter les votes qui vont être les nôtres tout à l'heure.

M. Alexandre Chevalier (L). Au sein du groupe libéral, nous ne comprenons pas vraiment le sens de cette motion. Il a déjà été dit que ce n'était pas forcément le rôle de notre Conseil d'intervenir sur le sujet, puisque le Conseil municipal de la Ville de Genève ne participera pas au vote qui devra déterminer l'emplacement adéquat pour ce Fonds de solidarité numérique. A cet égard, nous nous posons la question: pourquoi se battre à tout prix pour ce fonds, si la méthode utilisée – méthode dite du «principe de Genève» et certes novatrice à l'époque – n'a malheureusement pas porté ses fruits? En effet, comme le relevait un article du *Courrier*, seulement trois villes – Genève, Lausanne et Malaga – ont accepté de participer à ce fonds. On ne peut donc pas dire que ce soit un succès retentissant...

Aujourd'hui, il se trouve que des gens sont apparemment intéressés par ce fonds, dans une ville qui n'est pas une ville ennemie – il ne faut pas se tromper de débat ou de combat – à savoir Lyon, qui accueille déjà l'Agence mondiale

Motion et interpellation: Fonds de solidarité numérique

de la solidarité numérique. Il n'y aurait rien de mal, nous semble-t-il, à ce que ces deux institutions se regroupent en une seule entité, pour le bien du Fonds de solidarité numérique lui-même et de la mission qui est la sienne. Mesdames et Messieurs, le groupe libéral tient à rappeler combien il est attaché à la défense des organisations internationales. Cependant, au-delà du souhait de garder pour soi une institution, l'important est bien la mission et le but de ladite institution. En l'espèce, le Fonds de solidarité numérique ne fonctionne pas avec le système mis en place. S'il y a des possibilités qu'il fonctionne ailleurs, pourquoi ne pas lui laisser la chance de se développer avec d'autres moyens, d'autres sources de financement? Peu importe finalement que ce soit dans une autre ville, pourvu que la mission soit remplie, que le but soit atteint. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral refusera cette motion.

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs, les chaussettes m'en tombent! Si j'ai bien compris le message libéral, la Genève internationale est face à une vive concurrence – comme les libéraux nous le rappellent souvent, car c'est une notion qui leur est chère – mais, finalement, face à cette concurrence, laissons faire! Si une institution internationale, gouvernementale ou non gouvernementale – ici une fondation – reçoit une offre un tant soit peu séduisante, émise en l'occurrence par un de vos camarades français, Alain Madelin, ancien patron des patrons, laissons faire! Pourquoi le Fonds de solidarité numérique aurait-il sa raison d'être à Genève? Envoyons-le à Lyon, ou à Clermont-Ferrand, et surtout laissons faire!

Ce discours, le groupe socialiste et les motionnaires le refusent. Nous souhaitons que la Ville de Genève s'implique activement, et j'entends là répondre à mon préopinant de l'Union démocratique du centre, qui ne semblait pas avoir conscience du fait que non seulement la Ville dispose d'un droit de vote, mais qu'en tant que membre fondateur – et c'est un clin d'œil au préopinant démocrate-chrétien – elle a déposé un ticket de 500 000 francs, si ma mémoire est bonne. De plus, elle participe année après année au financement du fonds, par le biais du principe de Genève évoqué tout à l'heure, mais aussi en mettant une somptueuse villa à disposition. C'est dire que des moyens ont été investis et que la volonté de maintenir ce fonds à Genève est bel et bien présente.

Enfin, dernière remarque, il est essentiel de savoir quelles sont les raisons de ces turbulences relatives au Fonds de solidarité numérique. Mais les conclusions à en tirer ne sont très certainement pas sa délocalisation!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Savez-vous, Monsieur Chevalier – vous transmettez, Monsieur le président – ce que serait Genève sans les organisations inter-

nationales? Un bourg de 180 000 habitants, plus petit que Poitiers, un trou! Quand vous venez nous expliquer que la concurrence doit jouer, je réponds que nous avons vu les limites de ce dogme. Nous vivons aujourd'hui une situation économique extrêmement difficile qui est la conséquence directe du dogme que vous avez énoncé: la concurrence de tous contre tous, et que les plus faibles meurent! En l'occurrence, je suis un peu ahurie par vos arguments!

A Genève, nous nous battons depuis des années pour garder sur notre modeste territoire des organisations qui sont bien plus importantes que nous ne le sommes. Si Genève est une petite capitale, elle le doit aux organisations internationales. Il ne s'agit donc pas de dire que, si le Fonds de solidarité numérique s'en va à Pétaouchnok, cela n'a pas d'importance, que c'est la concurrence qui joue... Non, parce que pour avoir le droit de jouer dans la cour des grands – et c'est ce que nous faisons, alors que nous sommes misérables – il nous faut ces organisations internationales. C'est ce qui nous permet de nous profiler, de donner notre avis et d'avoir l'air beaucoup plus important que nous ne le sommes. Et il n'est pas question aujourd'hui d'ouvrir la main, de laisser tomber ce qui est quasiment devenu la vocation de Genève, ville internationale. Dans cette perspective, l'intervention libérale était surréaliste.

Encore une fois, si nous voulons, en tant que petite ville, participer un peu aux décisions, nous devons garder ces organisations. Celle dont nous parlons, le Fonds de solidarité numérique, est particulièrement importante. Les autres datent du XX^e, voire du XIX^e siècle, alors que celle-ci est exactement l'expression du XXI^e siècle et peut-être plus. Rester dans la course avec celle-ci, précisément, c'est se donner les chances d'exister un peu dans le futur. Et je dois dire qu'à cet égard nos chances sont très faibles, puisque, je le répète, nous sommes non seulement un petit pays, mais un petit canton. Alors, s'il vous plaît, donnez-vous la peine de repenser la question! Comprenez que, au-delà même de la mission de cette organisation, nous devons la garder sur notre territoire, nous devons nous en donner les moyens, et c'est pourquoi nous devons soutenir cette motion.

En tout cas, pour notre part, nous la soutiendrons, et cela pour une autre raison encore. S'agissant de la solidarité numérique, nous savons que les femmes et notamment celles du Sud ont particulièrement profité de cette initiative. Vous imaginez bien que, dans notre groupe, nous sommes extrêmement sensibles à cet argument. Il ne nous est donc pas indifférent que le fonds aille s'installer à Barcelone ou à Shanghai. Pour nous, il est important de garder dans nos murs cette organisation-là, et toutes les autres. D'ailleurs, lorsque le moment viendra – car il viendra! – où une organisation plus importante aura trouvé de meilleures conditions dans une autre ville, j'espère que vous mettrez un peu plus de combativité pour la retenir! Sinon, nous serons juste ce que nous sommes réellement: une petite ville de province!

M. Alpha Dramé (Ve). Je voudrais rappeler au préopinant libéral que la Ville de Genève consacre 0,7% de son budget à la coopération au développement et que, pour mettre en œuvre cette coopération, elle fait notamment du bilatéral. Ainsi, la Ville peut agir dans une ville d'un pays en développement à travers un projet: celui des pompiers à Conakry en est un exemple. Elle peut aussi soutenir des institutions créées par des Genevois, des organisations non gouvernementales, qui travaillent dans les pays du Sud. C'est la Délégation à la coopération, au développement, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes qui s'en occupe.

Mais la Ville peut aussi faire du multilatéral. Et pour faire du multilatéral sans être accusée de vouloir jouer indûment dans la cour des grands, elle a eu l'idée de participer au Fonds de solidarité numérique, institution spécifique qui permet aux pouvoirs locaux d'agir. Dans le même esprit, la Ville de Genève est aussi membre des Villes unies contre la pauvreté. Ce sont là de nouvelles institutions, avec de nouveaux mécanismes de financement de la coopération au développement, qui impliquent les collectivités locales.

S'agissant de l'influence de la Ville de Genève au sein du Fonds de solidarité numérique, elle en a bel et bien, sinon nous ne demanderions pas au Conseil administratif d'agir pour que ce fonds reste à Genève. La Ville a une influence parce qu'elle a participé à la création du fonds, qu'elle en a accueilli le siège, que le fonds est une institution de droit suisse, et enfin parce qu'elle siège au sein du conseil de fondation.

J'ajoute que la coopération au développement passe aujourd'hui à un niveau d'innovation. Or on sait que les idées nouvelles sont très difficiles à faire passer, qu'il faut beaucoup de travail de proximité, beaucoup de travail d'information. La Ville de Genève est équipée pour cela. Pour toutes ces raisons, pour que la lutte contre la fracture numérique ne reste pas un vœu pieux, nous voulons garder l'institution opérationnelle qu'est le Fonds de solidarité numérique, qui permet à une ville comme Genève d'agir à Conakry, à Bamako ou dans n'importe quelle autre ville, et de toucher directement les femmes, les enfants, les pauvres... Voilà pourquoi nous disons que le principe de Genève doit être défendu par la Ville et que le Fonds de solidarité numérique doit rester à Genève.

M. Alexandre Chevalier (L). Nous sommes surpris que M^{me} Wenger et le groupe A gauche toute! découvrent ce soir la Genève internationale et la soutiennent! Monsieur le président, vous leur rappellerez leur vote et leur attitude concernant l'Organisation mondiale du commerce et le parc Barton... (*Exclamations.*) Voilà un groupe qui, de semaine en semaine, se fait fort d'attaquer les grandes institutions internationales et qui, aujourd'hui, se découvre une vocation pour défendre une institution qui, malheureusement, n'a pas donné les résultats escomptés.

En l'occurrence, il n'y a rien de mal à reconnaître qu'un système certes novateur – comme le reconnaissait le magistrat Maudet dans l'article du *Courrier* que je citais tout à l'heure – rencontre des problèmes, puisque peu de villes, pour ne pas dire quasiment aucune en dehors de la nôtre, y ont adhéré. A partir de là, nous ne comprenons pas que l'Alternative refuse de donner une chance à ce fonds. Il ne s'agit pas de le garder à Genève pour le plaisir de dire qu'il est à Genève, mais bien d'admettre qu'il remplira peut-être mieux sa mission ailleurs.

Alors, je pose la question à l'Alternative et à A gauche toute!: qui défend ici la véritable solidarité, qui défend vraiment la générosité? Si, à Genève, nous ne pouvons pas faire suffisamment bien, parce que le système n'est pas adapté, laissons une chance à ce fonds, faisons en sorte que ses missions se développent utilement ailleurs. C'est cela, la générosité! C'est cela la solidarité! Ce n'est pas vouloir garder coûte que coûte une institution dont on se sert politiquement!

M^{me} Christine Camporini (R). Tout a déjà été dit par mon préopinant libéral, avec lequel nous sommes entièrement d'accord. Au sein du groupe radical, nous pensons en effet que l'important, c'est que les pays du Sud ne soient pas privés d'ordinateurs et de moyens informatiques. Vouloir absolument garder ce fonds à Genève, alors qu'il n'est pas efficace, serait complètement stupide! Mesdames et Messieurs, ayez un peu de bon sens: si sa mission vous tient à cœur, laissez ce fonds partir là où des gens compétents s'en occuperont!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Très brièvement, je donnerai une précision à l'intention de M. Chevalier, qui est très jeune et qui, semble-t-il, ne connaît pas l'histoire... (*Exclamations.*) J'aimerais rappeler que le GATT, l'ancêtre de l'OMC, ce sont les partis de gauche qui l'ont inventé, et non les libéraux!

M. Grégoire Carasso (S). Je serai encore plus bref, pour rappeler à la préopinante radicale et au préopinant libéral que le monde dans lequel nous vivons n'est pas un monde de roses et de fleurs... Ils nous expliquent naïvement que si Genève n'a pas réussi à faire suffisamment bien avec le Fonds de solidarité numérique, il suffit de laisser à d'autres le soin d'essayer. Non, Mesdames et Messieurs, il s'agit, en l'espèce, d'une concurrence entre villes pour disposer d'une place sur la scène internationale. Genève est extraordinairement bien dotée en la matière, et prétendre que la solidarité numérique en tant que telle sera mieux défendue à Lyon qu'à Genève, c'est faire preuve de naïveté et surtout mélanger les débats.

Motion et interpellation: Fonds de solidarité numérique

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez quand même mis le double du temps de M^{me} Wenger, soit trente-six secondes...

M. Alexis Barbey (L). Monsieur le président, aurai-je droit à plus de trente-six secondes? Je voudrais réagir à ce qui vient d'être dit, dans la perspective du débat de l'été dernier, où il était question de défendre l'OMC de façon concrète, en augmentant sa sécurité, en construisant un mur du côté du parc Barton... A l'époque, une frange de la gauche de la gauche s'était exprimée, vouant l'OMC aux gémonies, disant qu'elle n'avait rien à faire de la sécurité des fonctionnaires internationaux et qu'elle préférerait garder le droit de fréquenter ce jardin. Or, aujourd'hui, ce sont les mêmes qui revendiquent la paternité du GATT, qui veulent absolument garder le Fonds de solidarité numérique à Genève, qui nous disent que ce fonds est important, comme si l'OMC n'était qu'un épiphénomène...

Mesdames et Messieurs, nous, les libéraux, ne pensons pas ainsi! Nous pensons que la défense des intérêts de Genève et le rayonnement de notre ville et de notre canton passent par le maintien des grandes institutions internationales. En revanche, pour le Fonds de solidarité numérique, si une autre ville est capable de faire mieux que Genève, nous pensons que ce sera profitable pour le développement, pour les villes partenaires, pour l'informatique, car il faut admettre qu'à Genève ce fonds marche mal. S'il marche mieux ailleurs, nous aurons favorisé le développement des pays les moins avancés, nous aurons réellement aidé les gens. Vouloir garder à tout prix le Fonds de solidarité numérique n'est pas un enjeu. En revanche, vouloir garder l'OMC ou l'ONU, vouloir garder une vraie activité internationale à Genève, voilà qui est important..... (*Remarques de M^{me} Wenger.*)

Le président. Je vous demanderai un peu de silence, Madame Wenger...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, vous ne m'empêchez pas de parler... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il le faut, nous prendrons d'autres dispositions, Madame Wenger, nous en avons le droit... (*Exclamations.*)

M^{me} Christine Camporini (R). Monsieur le président, je suis très heureuse que mon préopinant socialiste, M. Carasso, nous pare des fleurs et du cœur dont généralement il se targe... Quant au bon sens, il est à droite, comme toujours, et en particulier chez les radicaux-libéraux!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous donnerai quelques explications sur l'objet qui nous concerne, à savoir le Fonds de solidarité numérique, sans entrer dans le débat sur la Genève internationale ou sur l'OMC. Vous me permettrez de recadrer ainsi la discussion et de répondre, de ce fait, à la première invite, qui demande des explications sur la situation actuelle.

Il faut d'abord distinguer les problèmes. On parle ici de réduire la fracture numérique – et non la fracture digitale, car quiconque a fait un peu de médecine sait que la fracture digitale est un anglicisme qui n'est pas adéquat dans le cas d'espèce. Il s'agit en l'occurrence de faire en sorte que celles et ceux qui, sur une bonne partie de la planète, n'ont pas accès aux technologies de l'information et à l'internet en particulier, puissent remplir les conditions nécessaires en matière d'énergie – d'électricité principalement – et de terminaux, de câbles, de liaisons, pour bénéficier du formidable impact positif que génère l'accès à l'internet en termes de savoir et de circulation de l'information.

De nombreux projets en attestent, notamment en Afrique, continent très dynamique dans ce domaine, qui montrent que le fait d'équiper en réseau au moins les grandes villes africaines permet d'atteindre rapidement des objectifs satisfaisants, par exemple en matière de santé et de diagnostic, grâce aux échanges d'informations. Je crois que cela ne fera pas débat ici: la réduction de la fracture numérique, du fossé numérique, fait l'unanimité. C'est là une préoccupation que l'on peut avoir en termes de coopération et de développement.

Je passe maintenant au deuxième niveau de débat, c'est-à-dire aux moyens que l'on se donne pour réduire cette fracture numérique. Là, il peut y avoir des divergences, qui remontent d'ailleurs à 2003-2004, formellement en 2005, année de création du Fonds de solidarité numérique. Ce dernier a été initié par mon prédécesseur et la Ville de Genève, comme l'a rappelé M. Carasso, a participé à la création dudit fonds par le biais d'une cotisation unique d'environ 500 000 francs suisses, en compagnie d'autres villes. Car c'est une spécificité de ce fonds de réunir non pas tant des Etats, mais plutôt des villes, des collectivités locales, des entreprises, ainsi que des représentants de ce qu'on appelle communément, d'un terme qui me semble un peu barbare, la société civile, à savoir des associations, des ONG et autres. En ce sens, la structure du Fonds de solidarité numérique est assez innovante, puisqu'elle prévoit, dans un dispositif onusien habituellement très rigide, la participation d'entités qui, dans leur gouvernance et leur structure, ne sont pas forcément celles auxquelles on s'attendrait. De ce point de vue là aussi, ce fonds préfigure des modes de participation à la vie internationale un peu différents.

Ensuite, ce fonds, qui par définition doit être alimenté, prévoyait dès le départ – et c'est sur ce point que la polémique principale a porté il y a quelques années

Motion et interpellation: Fonds de solidarité numérique

– un mécanisme de financement dit innovant, tellement innovant, comme je l’ai dit dans la presse, qu’il n’a recueilli pour le moment que peu d’adhésion. Ce mécanisme consiste en un prélèvement librement consenti par les collectivités publiques sur leurs soumissions en matière informatique, prélèvement de 1% sur l’ensemble du marché que doit verser l’entreprise retenue dans l’appel d’offres. En clair, la Ville de Genève lance un appel d’offres pour des équipements informatiques à hauteur de 5 millions, c’est alors 1% de ces 5 millions qui doit être versé par la société finalement retenue.

Malheureusement, à ce jour, quatre collectivités seulement ont décidé d’adhérer à ce mécanisme de financement. Outre Malaga, en Espagne, qui vient d’y adhérer, ce sont les villes de Lausanne et Genève, ainsi que les hôpitaux universitaires, CHUV et HUG, qui pratiquent les achats en commun. Vous voyez donc que le succès du fonds, depuis quatre ans, est relativement limité quant à sa capacité de convaincre sur ce mécanisme de financement très innovant. Parce qu’il part d’un principe librement consenti, mais aussi parce qu’il a beaucoup de peine à être adopté dans les législations nationales – en France, par exemple, aucune collectivité, qu’elle soit communale ou régionale, ne peut pour le moment introduire ce pourcent numérique – ce fonds n’est en réalité pas alimenté. Pour la Ville de Genève, c’est un peu moins de 40 000 francs qui ont été versés, correspondant aux 4 millions d’investissements informatiques faits ces dernières années. Le fonds a donc fonctionné jusqu’ici essentiellement avec les cotisations de départ versées par les différents membres, dont certains, comme la Ville de Lyon, ont d’ailleurs tardé à les verser, l’ont fait par tranches, ou pas complètement.

Voilà pour les différents rappels de situation. Le problème qui se pose aujourd’hui – et là je réponds plus directement à l’interpellation – est celui de la localisation du Fonds de solidarité numérique. Ce dernier a une structure juridique basée sur le droit suisse et son siège est à Genève. Il a été fondé ici par des représentants d’Etats africains – je le disais tout à l’heure, l’Afrique est très intéressée par ces processus d’implémentation d’internet sur son continent – et par des collectivités locales, dont Lyon et Genève. Il a été créé en 2005 et il a une durée de vie de cinq ans, renouvelable. Ce qui veut dire que, de toute façon, l’activité du fonds peut s’arrêter naturellement l’année prochaine s’il n’est pas alimenté. J’y reviendrai dans un instant, puisque c’est un des problèmes que nous avons.

Officiellement, statutairement, le fonds est localisé à Genève, mais, de surcroît, son secrétariat exécutif, c’est-à-dire l’équipe d’une demi-douzaine de personnes qui gère les projets, qui valide les propositions de dépenses et qui est censée faire la promotion de ce pourcent numérique, est installée, comme l’a dit M. Carasso, dans la villa La Concorde. Cette magnifique propriété de la Ville de Genève, située à la frontière avec la commune de Vernier, est mise en partie à la disposition du fonds, pour une subvention en nature de 96 000 francs par année.

Chaque année, c'est un cadeau de presque 100 000 francs que fait la Ville au Fonds de solidarité numérique, qui utilise à bien plaisir cette villa de prestige pour y déployer ses activités.

La Ville de Genève en tant que telle, et je rectifie ici un propos entendu tout à l'heure, ne gère pas le fonds, elle est membre fondateur au même titre qu'une cinquantaine d'autres membres. Elle a donc une voix sur cinquante, même si cette voix a peut-être un peu plus de poids parce que notre Ville a joué, grâce à mon prédécesseur, un rôle déterminant au moment de porter l'institution sur les fonts baptismaux. Cela dit, la Ville n'administre pas ce fonds. D'ailleurs, si elle l'administrait, elle serait peut-être plus regardante sur l'utilisation des budgets de fonctionnement, qui ont passablement augmenté ces dernières années et parfois dans des proportions dépassant ce qui était budgété – je n'en dirai pas davantage. Sur l'administration, des questions se sont donc posées, des réponses ont été données, et je tiens ici à différencier nettement la localisation du secrétariat et celle du fonds et du siège.

J'en viens à la partie qui vous intéresse plus directement, à savoir quelle est la situation actuelle et ce vers quoi nous dirigeons. Nous avons eu l'occasion, au mois de novembre, d'être convoqués à une séance du conseil de fondation, durant laquelle, de façon inopinée et surprenante, la Ville de Lyon a manifesté son souhait, hors ordre du jour et donc de façon extra-statutaire, de récupérer le secrétariat du Fonds de solidarité numérique. J'ai parlé à ce moment-là d'OPA inamicale, parce que j'ai cru comprendre que ce qui intéressait la Ville de Lyon – je le dis sans ambages – c'était notamment l'aspect financier du fonds. Il s'agissait de l'attirer à Lyon, où est installée l'Agence de solidarité numérique, structure complètement indépendante créée par les Français pour développer la solidarité numérique entre les villes et régions françaises et différentes régions du tiers monde. C'est précisément cette manœuvre que nous avons dénoncée, avec succès, et c'est vous dire notre engagement dans ce dossier, puisqu'en relevant quelques exceptions juridiques nous avons fait capoter l'opération.

Nous avons été, je le dis franchement, très désagréablement surpris, au sein du Conseil administratif, par l'attitude de la Ville de Lyon, avec laquelle nous avons normalement de bons contacts. Nous avons tout récemment – Patrice Mugny pourrait le dire lui-même – collaboré avec la Ville de Lyon pour faire en sorte que sa candidature au titre de «Capitale culturelle européenne 2013» se solde par un succès. Dans la course à cette importante distinction européenne, elle a malheureusement échoué, et Marseille a obtenu le titre. Cela pour dire que nous sommes de bonne foi dans nos relations avec Lyon. Mais, dans ce cas précis, nous avons l'impression d'avoir essuyé un coup de Jarnac, et c'est pourquoi il y a eu cette réaction relativement violente de notre part.

De manière générale, dans la course aux organisations internationales, Genève a des atouts dans sa besace. En effet, notre ville abrite un ensemble de missions,

Motion et interpellation: Fonds de solidarité numérique

de spécialistes, d'ambassadeurs en diplomatie multilatérale, de représentants de très nombreux pays que Lyon n'a pas forcément, et c'est une carte que nous voulons jouer prioritairement. J'ouvre ici une parenthèse: il est évident que le Conseil administratif est très attentif à la défense de la Genève internationale, de cette place que nous voulons la plus ouverte possible à tous les types d'organisations, sans discrimination. Ma collègue Sandrine Salerno aura l'occasion de vous en entretenir dans les semaines qui viennent, à la faveur d'un rapport sur la Genève internationale qu'elle vous présentera.

Toujours est-il que nous allons évidemment défendre l'idée que ce fonds doit poursuivre son activité, qu'il doit le faire sous la forme d'une fondation de droit suisse, que son siège, comme les statuts en disposent, doit rester à Genève. De même, nous allons en principe défendre l'existence de son secrétariat. Mais là où nous pourrions éventuellement énoncer des doutes, c'est sur l'idée que tous les secrétariats d'organisations internationales, notamment quand il s'agit de coopération au développement, doivent nécessairement se trouver dans les pays du Nord. A cet égard, je ne vous cacherai pas que des Etats africains ont proposé le transfert du secrétariat à Dakar ou à Bamako et que ces propositions pourraient être considérées comme légitimes. En effet, pourquoi les secrétariats de ces organisations devraient-ils toujours se trouver dans les pays du Nord? Nous avons entendu les arguments pertinents développés par plusieurs représentants d'Etats africains disant que cette question avait du sens. Cela ne veut pas dire qu'on va lâcher Genève, mais simplement que cette question a du sens, et qu'elle en a plus entre Genève et Dakar qu'entre Genève et Lyon.

Je répète donc que le Conseil administratif va se battre pour le fonds, mais qu'il ne va pas le faire à n'importe quel prix et n'importe comment. En effet, le Fonds de solidarité numérique aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, est vide, et si cela suppose de se battre comme des lions pour le garder ici et devoir ensuite remettre de l'argent, cela pose un problème. Outre la cotisation initiale qui a été versée, le mécanisme de financement est ce pourcent numérique, et si le fonds n'arrive pas à décoller, malgré tous les efforts – et je peux vous dire que nous ne les avons pas ménagés – il faut s'interroger. Le mécanisme est peut-être tellement innovant qu'on aura de la peine à l'appliquer et qu'on vend finalement un miroir aux alouettes à celles et ceux à qui on promet des projets de développement...

Enfin, je dirai qu'en termes de coopération et développement nous ne restons de toute façon pas inactifs, puisqu'à travers la Direction des systèmes d'information et de communication nous distribuons un certain nombre d'équipements, nous nous rendons parfois sur place, nous poursuivons toute une série de projets en direct. Quelle que soit l'issue du débat ce soir, mais surtout l'issue des votes qui pourraient intervenir à la fin janvier sur un éventuel déplacement sinon du fonds, du moins de son secrétariat, la solidarité numérique est au cœur de nos pré-

occupations et nous la défendons avec les moyens qui sont les nôtres. J'aimerais donc conclure en vous disant que nous irons dans le sens de la deuxième invite de la motion – étant entendu que la première me semble remplie par les explications que je viens de vous donner – mais que nous ne le ferons pas à n'importe quel prix.

M. Alexis Barbey (L). Lyon, Dakar, Bamako, même combat! Tout le monde cherche à récupérer le Fonds de solidarité numérique... Je crois qu'il s'agit de remettre en perspective ce que le magistrat vient de nous dire, en fonction des intérêts de la Ville de Genève. 40 000 francs ont été versée par la Ville et 120 000 à 130 000 francs ont été récoltés par le Fonds de solidarité numérique depuis sa création: on ne peut pas dire que ce soit un franc succès ni que ce montant soit susceptible de combler la fracture numérique entre le Nord et le Sud. Avec 100 000 francs, c'est malheureusement impossible.

Maintenant, si le fonds fonctionne mal, est-ce en raison de sa localisation à Genève, et le fait de le déplacer changerait-il quelque chose? Personnellement, je ne le crois pas. Mais je constate, néanmoins, que pour garder ce fonds et son secrétariat, notre Ville alloue quasiment 100 000 francs de subvention en nature, pour garantir 40 000 francs de subventions en espèces qu'elle verse annuellement, auxquelles s'ajoutent celles des autres villes et organismes membres, pour un montant total, je le répète, de 120 000 à 150 000 francs, ce qui est relativement faible.

Alors, devons-nous nous battre pour continuer de subventionner, plutôt en nature qu'en espèces, ce fonds, sous prétexte qu'il a un objectif humaniste et de bienfaisance? En ce qui me concerne, je ne le crois pas. Je pense que chacun dans ce monde, également en ce qui concerne la solidarité, doit trouver son rôle et celui de Genève, en l'occurrence, a été d'avoir une bonne idée. Cette bonne idée consistait à mettre en place un mécanisme qui aiderait les pays du Sud, d'Afrique en particulier, à combler leur retard en matière d'équipements informatiques. Genève était sans doute bien placée pour avoir l'idée, mais elle n'est peut-être pas bien placée pour la mettre en œuvre et l'exploiter. Genève est une plate-forme unique pour la négociation au niveau international, mais elle n'est peut-être pas le point de départ idéal pour le financement du développement.

Mesdames et Messieurs, en dehors de ces préoccupations de principe, j'ai une autre préoccupation plus spécifique liée à la question: pourquoi a-t-on voulu ce Fonds de solidarité numérique et à quoi correspond-il? Je me suis laissé dire par mes contacts dans les entreprises informatiques que les grandes entreprises internationales qui fournissent des ordinateurs – il n'y a plus d'entreprises locales dans ce domaine – sont toutes actives sur le plan de la solidarité et du développement. Une partie de leur budget, de leur chiffre d'affaires va automatiquement

Motion et interpellation: Fonds de solidarité numérique

à l'aide au développement. Ce n'est pas de l'humanisme désintéressé: plus la population sera nombreuse à pouvoir se payer des ordinateurs, plus ces sociétés en bénéficieront, parce qu'elles auront des commandes. Toujours est-il qu'elles attribuent une partie de leur chiffre d'affaires au développement.

Or que s'est-il passé avec la création du Fonds de solidarité numérique? Sachant que ces entreprises ne sont pas là pour faire du bénévolat ou de la philanthropie, elles prennent une partie des sommes qu'elles allouaient normalement à l'aide au développement pour financer le pourcent du Fonds de solidarité numérique, de sorte à pouvoir soumissionner pour un marché quelconque. Ce n'est donc pas 1% du chiffre d'affaires qui s'ajoute à l'aide au développement, mais 1% qu'on transfère d'une poche à l'autre, et le développement n'y gagne absolument rien.

En l'occurrence, si on a créé le Fonds de solidarité numérique, c'est parce que certaines personnes étaient gênées que les sociétés internationales informatiques puissent allouer des fonds de développement là où bon leur semblait. Ces personnes ont donc décidé de fédérer les efforts, de rassembler elles-mêmes toutes ces aides et de les canaliser là où elles l'avaient décidé. Et je vous défie de dire si elles agissaient vraiment par solidarité internationale, ou plutôt par goût du pouvoir, par volonté d'avoir, elles-mêmes, les moyens pécuniaires de financer l'aide au développement, de revendiquer ce financement.

Mesdames et Messieurs, les libéraux ne sont pas dupes: il s'agit là d'une sorte de pouvoir dans le domaine de l'aide au développement. Ce Fonds de solidarité numérique ne fonctionne pas à Genève et nous aurions bien meilleur temps de le confier à des gens qui en feraient peut-être un meilleur usage, un usage plus utile. De plus, en étant déplacé, son secrétariat ne nécessiterait pas un financement disproportionné en subventions en nature, par rapport aux montants que le fonds engrange.

Dès lors, les libéraux, non par désintéret pour le développement et pour la réduction de la fracture numérique entre le Nord et le Sud, mais simplement par désir d'être pragmatiques, proposent que nous laissons le Fonds de solidarité numérique à qui veut le prendre, pour de meilleures fins et un plus grand succès. Je crois qu'il n'y a pas d'amour-propre à avoir à cet égard et qu'il faut parfois laisser à d'autres la vocation du développement.

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs, je ne vous infligerai pas une longue intervention. Je voudrais simplement exprimer une certaine gêne après la réponse fournie tout à l'heure par le magistrat. Après nous avoir fait une limpide démonstration de l'intérêt et de la raison d'être du Fonds de solidarité numérique en tant que tel, il nous a aussi rappelé que Genève était un membre

fondateur particulièrement impliqué au sein du conseil de fondation. Peut-être ce conseil de fondation a-t-il d'ailleurs un bureau et, le cas échéant, il me paraîtrait logique que la Ville y soit représentée, vu son implication.

Le magistrat a ensuite évoqué ses doutes sur la gestion du secrétariat exécutif à Genève. Or la gêne à laquelle je faisais référence à l'instant est la suivante: si la Ville a pleinement rempli son mandat au sein du conseil de fondation – conseil où comme partout, j'imagine, on vote un budget, des comptes, un rapport d'activités, j'en passe et des meilleures – comment se fait-il qu'on ait pu arriver à une situation à ce point dramatique que, manifestement, n'importe quelle ville peut aujourd'hui prétendre accueillir le Fonds de solidarité numérique et faire mieux que Genève? Ce qui, soit dit en passant et j'en reviens à ma position de fond, n'est très certainement pas le cas!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Lors de la première partie de cette soirée, je m'insurgeais contre l'urgence de cette motion. Je disais que cette urgence nous semblait sortie d'un chapeau par les Verts, par la gauche, et j'évoquais une certaine impatience par rapport à notre ordre du jour particulièrement chargé. Car c'est le type même de motion qui nous empêche d'avancer.

J'aimerais donc rappeler ici qu'au Conseil administratif la gauche a la majorité et que la moindre des choses, le moindre des devoirs d'un conseiller municipal serait quand même de prendre langue avec les magistrats concernés, pour savoir ce qu'il en est. M. Maudet nous a fait la démonstration, en nous parlant de l'organisation, des partenaires, des enjeux, que le problème était maîtrisé par le Conseil administratif. Et finalement nous voudrions, nous conseillers municipaux, en rajouter une couche? Une couche inutile qui va compliquer, voire entraver les travaux du Conseil administratif et l'empêcher de faire ce que nous lui demandons, ce que nous sommes en droit d'attendre de lui et ce qu'il fait d'ailleurs.

Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de refuser cette motion complètement inutile. Elle ne mérite pas que nous épiloguions sur un sujet qui est déjà traité par le Conseil administratif et qui, finalement, n'en vaut pas la chandelle, compte tenu des enjeux qui nous ont été présentés.

M. Alpha Dramé (Ve). Monsieur le président, dites au très médiatique M. Lathion qu'à force de singer, le singe risque de se faire rejeter par l'arbre! Si nous discutons du Fonds de solidarité numérique, c'est que nous en avons le droit, que le sujet est important et urgent et qu'il n'y a qu'ici que nous pouvons en discuter. Les 0,7% du budget que la Ville de Genève attribue au développement servent aussi à la promotion de la Genève internationale. Alors, je ne vois pas

Motion et interpellation: Fonds de solidarité numérique

pourquoi il ne serait pas judicieux de discuter aujourd'hui du Fonds de solidarité numérique, étant donné les décisions qui doivent se prendre bientôt.

Maintenant, par rapport à l'intervention du libéral Alexis Barbey sur l'aide au développement, je trouve très charmant la façon dont il explique que l'entreprise capitaliste n'a jamais eu pour vocation de faire de la philanthropie... Si on a créé des mécanismes de coopération au développement, c'est précisément pour lutter contre la pauvreté créée aujourd'hui par la logique de marché. La pauvreté se trouve dans les sociétés non marchandes, il n'y a pas d'entreprises à visage capitaliste dans les sociétés non marchandes. Aujourd'hui, l'aide au développement est financée en grande majorité par l'aide publique. Cette aide, jusqu'à maintenant, se faisait à travers le secteur public, les agences d'exécution sont des institutions publiques. Ainsi, la Suisse accorde une aide à un pays en développement qui, à travers son administration et les institutions spécialisées des Nations Unies, réalise les objectifs de développement en matière d'agriculture, de santé... C'est ainsi que cela se faisait.

Si, aujourd'hui, on estime qu'il est nécessaire de mettre en place d'autres mécanismes, c'est parce que ce système a atteint ses limites. En effet, si les milliards donnés pour lutter contre la pauvreté avaient atteint leurs objectifs, il n'y aurait plus aucun pauvre sur la planète, même les pingouins seraient riches! Or ce n'est pas le cas, parce que le mécanisme n'est pas efficace. Jusqu'à aujourd'hui l'aide publique au développement, telle qu'elle est transférée dans les pays en développement, n'est pas efficace. C'est pourquoi, dorénavant, les initiatives viennent de la base, des ONG, des villes, telles que Genève qui a pris l'initiative de créer un nouveau mécanisme de financement, qui demande aux sociétés privées de type capitaliste de prendre elles-mêmes l'initiative et de financer une cagnotte pour lutter contre la fracture numérique. Nous espérons que cela sera efficace. L'ancien modèle, nous continuons à le pratiquer, mais la pauvreté continue à exister.

Alors, Monsieur le président, dites à M. Barbey que je comprends son côté naïf, si je puis dire, par rapport au système capitaliste. Mais le fait est que, quand les sociétés mettent des ordinateurs à disposition dans les pays en développement, c'est pour ouvrir un marché. Or le but du Fonds de solidarité numérique n'est pas de créer un marché dans les pays du Sud au profit des pays du Nord. Non, au contraire, il s'agit de lutter contre ce procédé qui permet à une entreprise comme Microsoft de coloniser toute l'Afrique en envoyant des ordinateurs et un système informatique unique. Il s'agit de faire en sorte que ces outils soient utilisés au profit du développement.

Pour en venir à ce que le magistrat a dit, nous partageons tout à fait son opinion: il faut défendre le Fonds de solidarité numérique, mais pas à n'importe quel prix. Monsieur Maudet, il faut défendre le fonds pour défendre la politique de

coopération au développement menée par la Ville de Genève, dans le cadre de la promotion de la Genève internationale. Il faut défendre la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement à Genève, ville pionnière où on a la capacité et la compétence de discuter, où on a les moyens de réunir rapidement tout le monde autour des problèmes. C'est ce que nous vous demandons. Nous demandons à la Ville de continuer à mettre de l'argent à disposition, bien sûr, et de continuer à soutenir le Fonds de solidarité numérique.

Quant à envoyer le fonds dans un pays en développement, en Afrique, excusez-moi, mais tout le monde vient à Genève! Ceux qui n'y viennent pas, c'est qu'ils ne le peuvent pas, parce que Genève est chère. D'ailleurs, je vais le répéter une fois encore: le budget de la Ville de Genève, à savoir 1 milliard de francs, c'est deux fois le budget de la Guinée, le pays d'où je viens!

M. Olivier Fiumelli (R). Je vais être bref: le groupe radical est tout à fait satisfait de la position du Conseil administratif sur cette motion. En l'état, nous considérons qu'elle est devenue inutile et nous la refuserons!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je remercie le groupe radical de sa position gouvernementale, pour une fois! Je précise ici, à l'endroit de M. Carasso, qu'il s'agit bien de la position du Conseil administratif. Il ne s'agit pas de «mes» doutes, mais de doutes partagés par mes collègues. J'entends répéter ici qu'il ne faut pas mélanger le secrétariat, le fonds et son siège, et qu'il peut très bien y avoir, Monsieur Dramé, un secrétariat délocalisé, voire plusieurs secrétariats, et un fonds qui réunit son conseil de fondation en son siège, siège qu'il est naturel de conserver à Genève. Je vous assure que nous nous battons pour cela, car c'est une fondation de droit suisse. Mais je répète que la localisation du secrétariat est une question différente.

Cela dit, j'aimerais insister sur le point qui me semble important à l'issue de ce débat. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'activité du fonds, par ses statuts mêmes, s'interrompt au bout de cinq ans, c'est-à-dire en 2010, s'il n'est pas alimenté. Au-delà de la petite guéguerre qu'on devrait pouvoir certes dépasser entre Genève et Lyon, le réel enjeu n'est donc pas tant la localisation – même si c'est le corollaire d'autres enjeux – que le mode de financement. Comme les motionnaires le disent dans les considérants et même si on n'en a pas parlé ce soir, il y a une vraie bagarre au sein du fonds sur les modes de financement. Certains, et je ne suis pas de ceux-là, défendent l'idée du «web-téléthon», l'idée qu'il faut aller demander l'aumône, la charité auprès des entreprises notamment. D'autres défendent l'idée de mécanismes de financement innovants, et je suis clairement de ceux-ci.

Motion d'ordre

C'est dire que le vrai problème du fonds, dans la dernière année qui lui reste, avant de tomber le masque et de se révéler peut-être une coquille vide, c'est sa capacité à prouver que ces mécanismes de financement innovants sont réalisables. Et cela, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas la localisation qui permettra de le prouver. D'ailleurs, de ce point de vue, la Ville de Lyon est particulièrement mal placée, puisqu'elle n'a pas signé le principe du pourcent numérique. Elle ne donne même pas 1% sur ses acquisitions en matière informatique, qui sont bien plus importantes que celles de Genève en termes de volume.

Je le répète, nous allons agir avec bon sens, avec mesure, mais pas à n'importe quel prix. J'espère que, dans cette affaire, on gardera en ligne de mire l'idée que la coopération au développement en matière de solidarité numérique est essentielle, qu'elle peut se réaliser par différents moyens et que le but est plus important que les moyens.

Mise aux voix, la motion M-843 est acceptée par 38 oui contre 30 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- des explications sur la situation actuelle;
- de prendre toutes les mesures nécessaires auprès des différents membres et acteurs concernés pour maintenir le siège du Fonds de solidarité numérique en ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

L'interpellation I-180 est close.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu une motion d'ordre. Je vous demande quelques secondes pour consulter le bureau à son sujet...

(La séance est suspendue de 21 h 34 à 21 h 40.)

Le président. Nous sommes donc saisis d'une motion d'ordre du groupe des Verts, concernant la résolution R-116: «Manifestation anti-WEF: pour un Conseil administratif et des associations de culture alternative responsables», dont nous avons accepté l'urgence à notre séance de 17 h. Cette motion d'ordre demande le vote immédiat et sans débat de la résolution.

M. Jacques Baud (UDC). C'est un déni de démocratie!

Le président. Monsieur Baud, vous allez pouvoir vous exprimer sur cette motion d'ordre, qui est déposée conformément à l'article 52 de notre règlement. Je passe la parole à M. Buschbeck.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cette motion d'ordre a été déposée pour gagner du temps, temps que nous avons déjà perdu... Lors de notre séance de 17 h, les Verts ont accepté l'urgence de cette résolution, pour débattre de la manifestation contre le WEF (World Economic Forum) prévue le 31 janvier. Entre temps, nous avons tous appris que cette manifestation avait été interdite par le Conseil d'Etat. Nous connaissons la capacité du Conseil municipal de débattre du sexe des anges pendant des heures, mais il nous semble compliqué de demander au Conseil administratif de donner une information sur un événement qui n'aura pas lieu... Voilà la raison pour laquelle nous demandons le vote immédiat, afin de classer cette résolution qui n'a plus d'objet.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste ne soutiendra pas cette motion d'ordre, car il entend pouvoir discuter de la résolution, dont l'urgence a été acceptée tout à l'heure par un vote démocratique. Pour nous, il est important de préserver la liberté d'expression. Nous n'aimerions pas qu'on nous fasse ce genre de chose: nous ne la ferons pas à d'autres. Mesdames et Messieurs les auteurs de la résolution, vous pourrez donc parler et nous vous répondrons! (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (L). Nous remercions le groupe socialiste pour sa prise de position. Le groupe libéral, auteur de la résolution, refusera évidemment cette motion d'ordre, qui est à notre sens vraiment antidémocratique puisqu'elle vise à bâillonner les conseillers. Nous ne comprenons pas, nous sommes surpris, choqués qu'un parti comme celui des Verts dépose ce genre de motion. Manifestement, il y a des choses qu'ils ne veulent pas entendre, des débats qu'ils ne veu-

Motion d'ordre

lent pas mener... Le rôle d'un parlement est de discuter, en toute sérénité et en toute démocratie. Bien évidemment, nous ne pouvons pas accepter cette motion d'ordre.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je remercie M. Deshusses pour ses propos. Nous nous alignerons sur sa position. Néanmoins, j'ai quelques mots à ajouter pour le groupe A gauche toute! D'abord, j'aimerais faire remarquer au président de cette assemblée qu'il a une vice-présidente et que, de temps en temps, il pourrait peut-être lui adresser la parole... (*Exclamations.*) Nous avons tous été choqués par votre manière d'agir, Monsieur le président, par votre façon de vous tourner systématiquement vers M. Froidevaux en ignorant notre représentante! C'est une position politique!

Ensuite, nous estimons que l'interdiction de cette manifestation est une hérésie. Que l'on y soit opposé est une chose, l'interdire en est une autre, et nous sommes contre cette interdiction. Aussi, nous pensons que la discussion doit avoir lieu et que nos adversaires politiques, qui sont loin d'être des ennemis, ont le droit de s'exprimer sur ce sujet. Nous entendons mener la discussion ce soir et nous refuserons donc la motion d'ordre des Verts.

Le président. Je vous ai entendue, Madame Wenger. Je n'accepte pas vos propos concernant le bureau! J'agis comme bon me semble. Cela fait deux fois que je vous rappelle à l'ordre, la troisième fois je prendrai d'autres dispositions... (*Remarque.*) Oui, j'en ai le droit, le règlement m'y autorise!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, revenons avec calme au sujet et à cette résolution urgente. J'aimerais remercier les partis responsables qui ont conscience que l'important, dans un parlement, c'est la liberté d'expression. Je suis estomaqué qu'un parti comme celui des Verts veuille empêcher cette liberté d'expression dans notre parlement. Nous avons souvent dit qu'il y avait un certain dogmatisme dans ce parti: ce soir, nous en avons l'illustration. Heureusement, ce n'est pas partout ainsi en Suisse et dans ce canton, et il y a encore des gens responsables. Les deux motions d'ordre déposées par les Verts constituent pratiquement une prise d'otage. Mesdames et Messieurs, ce qui est en train de se passer est une véritable honte pour la liberté et pour le fonctionnement de nos institutions!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, vous voudrez bien, tout d'abord, excuser le geste d'humeur de mon collègue Jacques Baud. Mais

vous savez, à force de cracher en l'air, cela vous retombe sur la figure... Il y a des provocateurs dans cette salle et ils sont bien connus... Pour notre part, nous remercions M. Deshusses pour ses sages paroles. Nous n'entrons pas dans la polémique et nous demandons à notre collègue Buschbeck, qui a commis là un pas de clerc, de retirer sa motion d'ordre.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical aura la même position que tous les préopinants, à savoir que nous sommes pour la liberté d'expression. Si les Verts ont un problème avec la position du Conseil d'Etat, j'ai un conseil d'ami à leur donner: qu'ils prennent contact avec les magistrats du Conseil d'Etat, où l'Alternative est majoritaire. Et si la décision de vos propres conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs, ne vous convient pas, posez-vous la question de savoir si vous êtes dans le bon parti!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée à une large majorité.

Le président. Avec vingt minutes de retard, nous passons donc au débat sur la résolution R-116.

5. Résolution du 21 janvier 2009 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier et Georges Queloz: «Manifestation anti-WEF: pour un Conseil administratif et des associations de culture alternative responsables» (R-116)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- la manifestation anti-WEF (World Economic Forum) annoncée pour le samedi 31 janvier 2009, en ville de Genève;
- le caractère violent et destructeur observé lors des précédentes manifestations anti-WEF, notamment à Davos, Berne et Zurich;

¹ Annoncée et motion d'ordre, 4129.

- la participation annoncée de plusieurs groupuscules anarchistes et «black blocks»;
 - l’inquiétude légitime des habitants et commerçants de notre ville;
 - l’attitude complice et irresponsable de certaines associations de culture alternative subventionnées par la Ville durant les manifestations contre le G8,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à prendre ses responsabilités envers les habitants et commerçants de la ville en rappelant leurs obligations légales en matière de sécurité aux associations culturelles alternatives que la Ville subventionne;
 - à rappeler plus spécialement ses obligations à l’Usine, de façon qu’elle prenne toutes les mesures pour ne pas devenir une base de repli pour les casseurs et autres délinquants qui prendraient part à la manifestation.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral a décidé de déposer cette résolution urgente à la suite de la question qui a été posée hier au Conseil administratif, sur le fait de savoir si des mesures avaient été prises, ou si des contacts avaient été pris notamment avec l’Usine, pour éviter qu’elle ne serve de base de repli à certains casseurs ou autres délinquants qui viendraient se joindre à la manifestation anti-WEF (World Economic Forum). Le Conseil administratif nous ayant répondu clairement que rien n’avait été fait et qu’il n’avait pas cru bon de se saisir de cette question, nous avons déposé cette résolution urgente.

A notre sens, le fait que la manifestation ait été interdite par le Conseil d’Etat ne met pas fin à la problématique. Tout d’abord, il faut dire que nous n’entendons pas nous prononcer sur cette interdiction. Nous estimons qu’il s’agit là d’une décision cantonale et nous n’entendons pas entrer en matière sur cette question aujourd’hui. Ce n’était pas le but de cette résolution et nous espérons que ce ne sera pas le sujet du débat.

Je disais que cette interdiction ne faisait que renforcer le problème, dans la mesure où les seules personnes susceptibles, dès lors, de manifester malgré cette interdiction sont très certainement celles qui, depuis des semaines, préparent cette manifestation avec l’intention de s’y livrer à des violences, de venir casser... Je ne parle évidemment pas ici des manifestants ordinaires, de ceux qui ont une philosophie, un programme, une vision de l’économie différents, et qui entendent simplement l’exprimer. Je me réfère bien aux casseurs qui, eux, risquent d’être présents, puisqu’une interdiction ne les empêchera certainement pas de se rendre sur place. Il faut savoir que des billets de train ont déjà été acquis, que d’autres ont été proposés gratuitement à ceux qui souhaitaient se joindre aux black blocks notamment. Nous savons pertinemment que ces gens ne mettront pas fin à leur projet sous prétexte qu’il y a interdiction.

Dans ce contexte, nous souhaitons protéger les habitants, les commerçants, et éviter que certaines associations culturelles alternatives ne se retrouvent prises en otage. Prises en otage ou non, complices ou non, nous souhaitons éviter que certaines personnes puissent investir ces lieux, s'y réfugier, et que nous nous retrouvions dans la situation qui a été celle de la ville de Genève lors de la rencontre du G8 en 2003. Il s'agit pour nous d'une problématique importante. Nous estimons que le Conseil administratif a une responsabilité dans cette affaire, notamment parce que la Ville subventionne l'Usine et que, dans ce contexte, le Conseil administratif peut parfaitement s'entretenir avec les responsables pour leur expliquer ce qu'il attend d'eux dans le cadre de ces manifestations.

Mais alors, qu'on s'entende bien: il ne s'agit pas d'expliquer à l'Usine qu'elle n'a pas le droit d'accueillir dans ses murs des personnes qui sont opposées au WEF. Je souhaite que cela soit clair pour l'ensemble du plénum et que la position du groupe libéral soit bien comprise. Il s'agit en revanche que l'Usine ne serve pas de base de repli à des casseurs, à des mouvements anarchistes, à des gens qui viennent pour détruire et qui se servent de ces manifestations pour faire passer un message différent.

Dans ce sens, nous attendons une position extrêmement ferme du Conseil administratif. Nous attendons aussi une responsabilisation de l'Usine et des autres associations de la culture alternative qui pourraient être éventuellement concernées. Nous estimons que le débat que nous aurons sur les pétitions P-204 et P-205 déposées contre l'Usine vient finalement renforcer ce besoin de responsabilité de la part de l'Usine. Celle-ci est déjà décriée par certains habitants et nous savons que des processus ont été mis en place par le Conseil administratif pour y remédier. Dans le cadre de ces processus, nous attendons que le Conseil administratif rappelle à l'Usine ses obligations légales... Mais il n'y a apparemment pas de conseiller administratif responsable: M. Pagani lit son courrier et les autres conseillers sont absents... Je ne sais donc pas qui regarder, sauf à regarder les bancs d'en face... M. Mugny était à vélo tout à l'heure et m'a très gentiment saluée, mais apparemment il a mieux à faire que d'écouter le débat sur cette résolution urgente... Je vais donc peut-être prendre à partie M. Pagani, qui m'écoute maintenant avec attention... (*Remarque.*) Vous savez faire deux choses en même temps? C'est fantastique... (*Remarque.*)

Le président. Monsieur Baud, je vous demande de vous calmer, ou de sortir de cette salle!

Mme Nathalie Fontanet. S'agissant de ce que nous attendons du Conseil administratif, je crois que la résolution urgente est assez précise. Le fait que la

manifestation ait été interdite ne l'empêche pas de garder toute sa pertinence, bien au contraire. Voilà, nous reprendrons la parole, le cas échéant, au cours du débat.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, dans ce que vient de dire M^{me} Fontanet, il y a deux parties. Avant d'y venir, je voudrais faire un préambule personnel. «Les bancs d'en face», Madame Fontanet, est une très mauvaise expression dans un gouvernement de concordance. Comme vous avez pu le voir tout à l'heure, nous travaillons toutes et tous ensemble pour que notre pays évolue positivement dans un esprit démocratique. Si vous pensez aux «bancs d'en face», je crois que vous pensez mal...

Cela étant dit, l'inquiétude que vous relevez par rapport à la manifestation du 31 janvier à propos du WEF est fondée. Qui ne l'aurait pas après les événements qui se sont produits non seulement à Genève mais dans d'autres villes? Cette inquiétude est même tellement partagée, Mesdames et Messieurs, que les associations qui, de façon tout à fait pacifiste, voulaient participer à cette manifestation, y renoncent les unes après les autres et refusent de l'encadrer de quelque manière que ce soit, au point qu'à cette heure il n'y a plus aucuns participants, hors les fameux casseurs qui, eux, existent bel et bien. Ils se réunissent par le biais de l'internet, des portables, et cela se fait vite et bien, malheureusement...

En l'occurrence, les gouvernements des autres cantons ne sont visiblement pas prêts à nous aider. L'aurions-nous été, si la manifestation avait eu lieu à Berne? On a pu constater que ce n'était pas le cas, et il n'y aura pas de solidarité cette fois-ci non plus. Les casseurs de Suisse, de France et de Navarre pourront venir à Genève sans être retenus dans les gares de départ. Voilà pourquoi il y aura très probablement, si nous n'y prenons garde, une manifestation faite de casseurs, auxquels viendront se joindre quelques pillards de service, comme ce fut le cas autrefois, qui n'ont rien à voir avec les black blocks, ni avec les associations, mais qui sont simplement des opportunistes de la dernière heure, des gens, entre parenthèses, de la pire espèce.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat, dans sa grande sagesse, a choisi d'interdire cette manifestation, parce qu'elle ne concerne plus que des casseurs. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas manifestation quand même, mais ce n'est plus directement notre problème. Je pense que le Conseil administratif saura se solidariser avec le Conseil d'Etat, mais c'est un problème de police cantonale et j'espère que le Canton aura les moyens et la volonté de faire le nécessaire. J'ai entendu tout à l'heure M. Moutinot dans l'émission *Genève à chaud*, il a été très ferme et très clair. Cela dit, quand cette calamité-là s'abat sur une ville, rien

n'est simple et, si on a affaire à un déferlement de casseurs, ce ne sera pas facile. Voilà pour la première partie du dossier, sur laquelle nous sommes, je crois, tout d'accord.

Il y a une deuxième partie sur laquelle, en revanche, nous différons totalement, à savoir l'amalgame fait avec l'Usine. Mesdames et Messieurs, nous aurons l'occasion lors de la prochaine session de montrer que l'Usine – comme nous l'avons vu en commission des pétitions – fait un excellent travail sur le plan culturel, qu'elle fait preuve de responsabilité, de professionnalisme, qu'elle est un lieu important sur le plan culturel pour Genève, mais aussi sur le plan de l'impact social qu'elle a dans notre population. Je rappelle que, historiquement, nous l'avons tous voulue et que cela nous a permis, bon an mal an, d'éviter les monstrueux dérapages qui ont eu lieu dans les années 1980 et 1990 tant à Zurich qu'à Berne. J'aurai l'occasion d'y revenir tout bientôt à l'occasion du traitement de la pétition P-204.

C'est dire que l'Usine est un outil, un partenaire pour la Ville et le Canton de Genève, qui mérite d'être respecté. Faire l'amalgame, comme c'est le cas dans l'un des considérants de la résolution, en écrivant: «l'attitude complice et irresponsable de certaines associations de culture alternative subventionnées par la Ville durant les manifestations contre le G8», ou dire dans la deuxième invite, je cite aussi: «à rappeler plus spécialement ses obligations à l'Usine, de façon qu'elle prenne toutes les mesures pour ne pas devenir une base de repli pour les casseurs et autres délinquants qui prendraient part à la manifestation», c'est proprement scandaleux! Ce sont des propos qui tiennent de la diffamation et qui mériteraient presque une mesure pénale! En effet, jusqu'à preuve du contraire, pour le 31 janvier 2009, l'Usine n'y est et n'y sera très probablement pour rien!

Ce qui est écrit là est particulièrement grave, c'est une mise en accusation, et l'Usine ne mérite pas cette infamie. C'est la raison pour laquelle nous refuserons cette résolution. Sa deuxième partie est tout simplement inepte; j'en suis navré, car, pour le reste, nous sommes tout à fait d'accord. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Puisque cette manifestation est interdite par le Conseil d'Etat, nous pensons qu'il n'y a plus d'objet à discuter. Néanmoins, il y a matière à répondre à certains propos. Je voudrais d'abord préciser que notre motion d'ordre, contrairement à ce que nous avons entendu, n'était pas une motion de M. Buschbeck, mais bien du groupe des Verts, et que nous l'assumons pleinement. Nous avons également entendu les préopinants libéraux dire qu'ils voulaient débattre en toute sérénité: je tiens à souligner que le sens même de leur résolution empêche de garder la sérénité souhaitable dans ce Conseil. Notre volonté, avec cette motion d'ordre, n'était pas de limiter la liberté d'expression, mais uniquement d'éviter un débat qui n'a plus d'objet.

En l'occurrence, ce n'est pas aux associations culturelles autogérées ou alternatives de cette ville de régler tous les problèmes de société. C'est incroyable! On les accuse de créer des problèmes, d'héberger ceux qui créeraient des problèmes et, en même temps, on leur demande de tout régler! Il y a dans cette résolution des procès d'intention qui sont très désagréables. On y mélange l'idéologie altermondialiste, l'envie de manifester, avec les casseurs que la culture autogérée et alternative – soit l'Usine, qui est nommément citée – pourrait héberger. J'ai bien compris que les libéraux ne voulaient pas faire l'amalgame entre les manifestants et les casseurs. Néanmoins, ils font l'amalgame entre casseurs et culture alternative dans la résolution. On retrouve ici la méfiance habituelle face à une certaine culture, à une certaine population, et c'est très dommage.

Mesdames et Messieurs, si on soutient la culture, on soutient tous les types de culture et on n'essaie pas de catégoriser, de cataloguer, d'opposer les uns aux autres. Les invités de la résolution sont incroyables et les considérants sont aussi scandaleux. On nous parle de «l'attitude complice et irresponsable de certaines associations de culture alternative subventionnées par la Ville durant les manifestations du G8»: je voudrais répéter que ces associations ont pu effectivement soutenir ces manifestations altermondialistes, mais qu'elles n'ont jamais été complices des casseurs. C'est complètement injuste de dire cela.

De plus, s'il y a eu des problèmes à l'Usine pendant les manifestations du G8, nous n'en faisons pas la même lecture que les libéraux. En effet, pour notre part, nous avons surtout constaté des descentes de police ultraviolentes, ultrachouannes, qui ont été décrites ensuite par tout le monde. Pendant les manifestations, il y a eu certes beaucoup trop de débordements, de part et d'autre, mais accuser des gens qui n'y pouvaient rien est quand même un peu gros.

En l'occurrence, le raccourci, c'est que les gens de la culture alternative sont tous des voyous. Mais nous savons aussi que certaines personnes disent que les Verts sont des voyous, et même pire... Pour notre part, nous refusons de perdre du temps dans un débat visant à discriminer ces associations.

Par ailleurs, M^{me} Fontanet nous explique que, même s'il n'y aura pas de manifestation, il y aura des casseurs. Certes, c'est possible, et il faut les contrer. Mais, si elle soutient qu'il n'y aura que des casseurs et pas de manifestation, je trouve que l'accusation dirigée contre l'Usine et la culture alternative est d'autant plus grave. Cela revient à dire que, même sans manifestation, l'Usine va abriter tout un réseau de casseurs... Vraiment, ne mélangeons pas des choses qui n'ont rien à voir entre elles!

D'ailleurs, je trouve particulièrement désagréable qu'on critique ces associations par rapport à leur attitude lors des manifestations, sachant que toutes les manifestations qui ont eu lieu dernièrement à Genève pour la défense des espaces autogérés se sont vraiment déroulées de manière très pacifique, sans aucun

problème. Et cela parce que les associations de la culture alternative et l'Usine en particulier ont mis en place leur propre service d'ordre. Ce dernier a très bien travaillé et lutte justement contre les casseurs, contre l'amalgame «manifestation égale casseurs». Il a même été félicité par les policiers qui encadraient les manifestations et qui n'ont finalement rien eu à faire.

Encore une fois, je trouve très désagréable qu'on fasse ces amalgames, qu'on s'attaque toujours aux mêmes personnes, alors que ce sont celles qui font le meilleur travail. Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, nous refuserons cette résolution.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je voudrais répondre très rapidement aux propos des préopinants, M. Deshusses et M^{me} Klopmann. Ils ont raison sur de très nombreux points et je ne mets pas ici en question le travail de l'Usine, ni la façon dont les manifestations pour la culture alternative ont été encadrées. Mais je crois que nous nous trouvons dans une situation bien différente et que nous, les politiques, devons nous servir du passé pour apprendre; cela s'appelle l'expérience.

Or l'expérience a montré que par le passé, dans le cadre des manifestations contre le G8, il y avait eu des casseurs. L'expérience a aussi montré que, malgré ce que prétendent certains, l'Usine a servi de base de repli. D'ailleurs, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que les gens de l'Usine se servaient du site internet Indymedia pour correspondre avec les manifestants et certains casseurs, pour leur expliquer ce qui se passait, qui était chez eux... Nous n'avons donc pas déposé cette résolution parce qu'on parle beaucoup de l'Usine en ce moment, parce que les voisins se plaignent... A cet égard, nous aurons l'occasion de discuter de la question du voisinage lors du débat sur les pétitions P-204 et P-205.

Nous sommes ici dans un contexte totalement différent: il se trouve que, par le passé, la situation a dégénéré et nous souhaitons que tant les associations que le Conseil administratif prennent leurs responsabilités. Du reste, c'est presque une marque de confiance que de demander à l'Usine de prendre ses responsabilités, dans le sens où nous pensons qu'elle est capable de le faire. Nous attendons donc de l'Usine qu'elle prenne ses responsabilités pour que ne se reproduisent pas les faits de 2003, qu'aujourd'hui vous contestez, Mesdames et Messieurs.

Il est facile de dire que la police a fait des descentes, mais elle n'est pas intervenue pour rien, nous le savons tous! Nous savons tous ce qui s'est passé en ville à Genève à cette date-là, et comment ont dégénéré les manifestations qui ont eu lieu à Davos, à Berne et à Zurich. Nous savons tous comment certaines associations ou certains lieux peuvent se trouver rapidement débordés. Et si aucune association n'a accepté de se charger du service d'ordre pour la manifestation du

31 janvier, finalement interdite par le Conseil d'Etat, c'est bien parce que tout le monde sait qui sera là. Dans ce contexte, il convient que les associations qui, par le passé, se sont peut-être fait déborder – je veux bien leur laisser le bénéfice du doute – par des personnes qui n'avaient rien à faire dans leurs locaux, que ces associations prennent leurs responsabilités au vu de ce qui nous attend le 31 janvier.

Mesdames et Messieurs, nous espérons que, le 1^{er} février au matin, nous devons reconnaître que nous, libéraux, avons tort d'être inquiets, parce que l'Usine et les associations auront été exemplaires et ne se seront pas laissés déborder. En revanche, si nous avons raison, nous vous rappellerons que nous y avons pensé et que nous avons demandé au Conseil administratif de prendre des mesures!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je relèverai deux éléments dans la discussion qui nous occupe ce soir. Le premier, c'est la manifestation, le deuxième, c'est le procès d'intention fait à l'Usine, qui aurait accueilli je ne sais qui... Il n'y a aucune preuve de cela et je dois dire que cette manière de procéder est un peu curieuse.

S'agissant de la manifestation, nous ne trouvons pas pertinent que le Conseil d'Etat l'ait interdite, et cela à plusieurs titres. D'abord, au titre des droits démocratiques, il nous semble légitime – comme je l'ai dit hier soir, même si j'ai été interrompue par M. le président – que la population fasse savoir son mécontentement à l'égard de la politique menée jusqu'à aujourd'hui par les mêmes personnes qui prétendent nous sortir du chaos dans lequel nous sommes! Je parle là très précisément des participants au WEF.

Nous avons vu les limites, mais surtout les dégâts et la violence du système néo-libéral prôné par les personnes qui participent au WEF à Davos, probablement l'un des systèmes les plus violents qui ait jamais existé dans notre histoire. Je comprends et je trouve parfaitement légitime que la population, confrontée aux dégâts que cette politique a pu créer, ait envie de faire savoir son désaccord. Empêcher l'expression de la population sur ce point me semble d'autant plus curieux que cette même population va passer à la caisse pour payer les fameux désagréments en question, qui se comptent en milliards! Voilà pourquoi je suis contre l'interdiction, et je crois que mon groupe me suit là-dessus. Nous ne pouvons pas accepter que l'expression sur un sujet aussi important puisse être brimée.

En l'occurrence, l'on suppose, preuve en est la résolution que nous avons reçue, que cette manifestation serait violente. Je parle au conditionnel, puisque nous faisons tous de la politique fiction ce soir. Or, Mesdames et Messieurs, ne pensez-vous pas qu'il serait bien plus aisé de la contrôler et d'en mesurer les

débordements possibles si elle était autorisée? A ce moment-là, les organisations, qui ont l'habitude de ce genre d'événement, pourraient intervenir de manière légale et ouverte. C'est la question que je vous pose. Pensez-vous que les descriptions apocalyptiques qui sont faites dans la résolution correspondent à la réalité – cela, nous n'en savons rien – et que l'interdiction y change quelque chose? Si cette manifestation devait être violente, j'ai bien peur qu'elle le soit, interdiction ou non. Il n'en demeure pas moins – et là je ne me répète pas, j'insiste – que nous sommes contre l'interdiction de manifester, qui est un droit citoyen et légitime, d'autant plus légitime que nous vivons une situation extrêmement difficile.

Le deuxième élément est le procès d'intention fait à l'Usine. Dans la recherche de boucs émissaires, il est évidemment très facile d'invoquer des événements passés pour les projeter dans le futur. Je suis allée interroger un conseiller municipal sur des événements qui, bien qu'ayant provoqué des mouvements importants, ont perduré. Je vous en donne un exemple: lorsque «Rigoletto» – qui était à l'époque une critique violente de la société – a été créé, il a provoqué des émeutes. A-t-on pour autant interdit l'opéra? Non! Alors, évoquer une situation passée pour soutenir que ce sera la même chose paraît curieux, à moins que les libéraux aient une boule de cristal... Pour notre part, nous n'en disposons pas encore et, si par hasard ils en ont une, j'aimerais bien qu'ils me la prêtent...

Quant à dire que l'Usine, encore une fois, serait responsable de ceci ou de cela, cela me semble être de l'acharnement. Si cet ultime lieu préservé de la culture populaire en dérange certains, dans cette assemblée, qu'ils le disent clairement! Mais qu'ils ne trouvent pas des arguments fallacieux pour demander la fermeture de l'Usine ou, en tout cas, en restreindre la liberté.

S'agissant de l'invite: «à prendre ses responsabilités vis-à-vis des habitants et des commerçants – bien! – en rappelant les obligations légales en matière de sécurité», nous pouvons y souscrire, nous sommes d'accord que c'est la fonction de la force publique. Mais s'agissant de «rappeler plus spécialement ses obligations à l'Usine», pourquoi l'Usine particulièrement? Les CFF vont transporter les personnes qui viendront manifester ce jour-là: demandez-vous la fermeture des CFF, Mesdames et Messieurs? Demandez-vous qu'ils soient sanctionnés parce qu'ils auront transporté ces personnes à Genève, où elles pourraient, peut-être, commettre des déprédations? Non!

En revanche, vous vous en prenez à l'Usine. Vous demandez à l'Usine de prendre «toutes les mesures», mais quelles mesures peut-elle prendre? Premièrement, la manifestation est interdite – même si nous ne sommes pas d'accord, nous sommes obligés d'en prendre acte. Deuxièmement, personne ne nous a donné de preuves que l'Usine ait jamais fait, participé, été complice de quoi que ce soit. En tout cas, ce ne sont pas les gens de l'Usine qui étaient à l'origine des déprédations commises il y a six ans. De cela, nous sommes certains. C'est dire qu'on est

en train de désigner un bouc émissaire facile, sachant que l'Usine n'a pas bonne presse et qu'en ce moment tout le monde s'acharne contre elle.

En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, qu'est-ce qui vous gêne dans l'Usine? Qu'elle soit autogérée? Moi-même, je ne pense pas qu'elle soit autogérée: c'est une association qui fonctionne sur le mode de toutes les autres. Alors, qu'est-ce qui vous gêne? Qu'elle abrite une culture qui n'est pas la culture officielle? Mais elle l'est plus que toute autre: à l'Usine, il y a du théâtre, de la peinture, de la sculpture, de la musique... Je ne vois pas quelles sont les activités de l'Usine qui peuvent vous gêner au point qu'il vous faille faire de la politique fiction pour impressionner la population... Vous l'avez déjà fait, mais nous ne vous laisserons pas le plaisir de recommencer.

Alors, je me résume: nous sommes contre l'interdiction, celle-ci a été prononcée, néanmoins nous refusons de voir stigmatiser une institution qui ne porte aucune responsabilité dans les événements que vous projetez et qui, à mon avis, font partie de vos fantasmes! (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, il en est de certains ici comme de celui qui se promène avec une flamme nue dans la poudrière... Beau résultat!

J'aimerais quand même rappeler une ou deux choses. La responsabilité de l'ordre public incombe au Conseil d'Etat selon notre Constitution. C'est d'ailleurs pour cela qu'il dispose de la force armée. L'ordre public implique aussi le respect des personnes et des biens, et il appartient au Conseil d'Etat, et non au Conseil administratif ni au Conseil municipal, de le faire respecter. Hors le Conseil d'Etat, cette noble tâche incombe aussi à toutes les citoyennes et tous les citoyens; ceci découle également de notre Constitution.

Un petit point d'histoire à propos de l'Usine, dont le succès permet à certains, ce soir, de se parer des plumes du paon: elle fut à l'époque ouverte par M. Claude Haegi et nous sommes encore trois dans cette salle à avoir voté les crédits pour son ouverture. S'agissant des débordements dus à l'Usine, nous en parlerons lorsque nous traiterons les pétitions P-204 et P-205. Pour ma part, je pense que le Conseil administratif est suffisamment au fait de la problématique. D'ailleurs, lors de l'étude de ces pétitions relatives aux débordements et aux comportements incivils des gens qui fréquentent ou qui profitent de l'Usine, le Conseil administratif a déjà rencontré les responsables de l'association. Je suis

donc certain que, dans les dix jours qui viennent, il sera suffisamment intelligent pour leur faire admettre qu'ils doivent tenir leurs troupes.

Je dirai en conclusion qu'en dépit des outrances que contient cette résolution notre groupe l'adoptera, en faisant confiance au Conseil administratif.

M^{me} Patricia Richard (R). Au sein du groupe radical, nous comprenons tout à fait que cette résolution ait été déposée et nous la soutiendrons. Nous nous rappelons que, pas plus tard qu'hier, le conseiller administratif M. Maudet a fait une déclaration, disant qu'il avait déjà pris des contacts avec l'Etat pour demander de calmer le jeu. Mais nous nous souvenons aussi que, tout de suite après, le maire a pris la parole pour dire que nous avions eu l'avis d'un conseiller administratif et pas du Conseil administratif! Il est clair qu'entendre ce genre de déclarations l'une derrière l'autre, cela fait un peu peur...

Ensuite, chat échaudé craint l'eau froide! Après avoir vu les manifestations contre le G8, on ne peut que craindre des débordements lors de chaque manifestation. Nous le disons sans accuser personne, puisque, à notre connaissance, l'implication des uns ou des autres n'a pas été prouvée. Nous n'accusons donc personne, néanmoins nous n'oublions pas qu'à Genève nous avons déjà vécu cela et que nous ne voulons plus jamais le revivre. Nous avons le droit de vivre en paix, nous n'avons pas à subir les débordements dus à des événements qui ne se passent même pas dans notre ville. Nous ne devons pas devenir, sous prétexte que notre ville s'appelle Genève, les dépositaires de ce genre de manifestation.

En revanche, Mesdames et Messieurs, savez-vous qu'aujourd'hui même il y avait une manifestation à la place des Nations? Qui parmi vous était au courant? Pour ma part, je l'ai vue: des Sri Lankais se rendaient à la place des Nations pour manifester, sans aucun bruit, sans aucun débordement, sans aucun problème! Ces manifestations-là sont les bienvenues, la place des Nations est conçue pour cela. Mais la manifestation annoncée pour le 31 janvier n'aurait pas été une manifestation pacifique. Ou, en tout cas, les organisateurs n'ont pas pu garantir qu'elle le serait. Voilà pourquoi aujourd'hui, même s'il n'y a plus de manifestation prévue, nous nous voyons moralement obligés de soutenir cette résolution, au cas où certains changeraient d'avis.

M. Gérard Deshusses (S). A titre personnel, je dirai que le souvenir que j'ai de la manifestation contre le G8, il y a six ans, le souvenir le plus terrible, c'est d'avoir vu, dans la deuxième partie de l'après-midi, des gens bien sous tous rapports se muer tout d'un coup en véritables sauvages urbains, perdre toute éducation, toute culture, toute civilité et piller des magasins, sans honte, sans crainte et

sans fin! Devant ces images, revues de nombreuses fois à la télévision, je me suis demandé jusqu'à quel point ce n'était pas la faillite de notre société et, pour moi qui suis enseignant, la faillite de décennies d'éducation, donnée aussi bien par nos parents et grands-parents que par nos écoles.

Ce qui m'a fait le plus peur, c'est de voir qu'il y avait, dans nos rues, de véritables sauvages, qui ne se cachaient pas, qui n'étaient pas masqués, qui n'avaient pas la lâcheté de ces fameux casseurs du black block, qui volaient en toute impunité apparente. Et, Mesdames et Messieurs, souvenez-vous combien il a été difficile de les retrouver et quelle n'a pas été notre surprise de voir les familles, les milieux dont ils étaient issus... Voilà ce qui, à titre personnel, m'a définitivement frappé et ce qui m'a fait perdre un peu de ma superbe professionnelle!

Cela étant dit, pour le Parti socialiste, il ne s'agit pas ce soir de se prononcer sur ce qui s'est passé à l'Usine lors du G8. Il y a eu toutes sortes d'allégations, ce sont des événements qui, quels qu'ils soient, sont passés, et la preuve n'a pas été faite de collusions ou autres, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Aujourd'hui, que ce soit au niveau de la Ville ou du Canton, il nous appartient de gérer au mieux un événement qui nous tombe dessus. Car, interdiction ou pas, il y a de fortes chances que ce fameux 31 janvier prochain des gens défilent, des gens que nous n'aimerions pas forcément voir dans nos rues. Je pense là évidemment aux casseurs, et non aux associations pacifistes et altermondialistes.

Dès lors, je veux bien que demander à l'Usine de faire attention, ce soit lui faire confiance. Mais l'argument est un peu spéacieux dans la mesure où, si la dernière fois l'Usine était probablement concernée, qui vous dit que tel autre lieu – un bistrot, un espace culturel, une maison de quartier, voire un commerce – ne sera pas demain, lui aussi, l'objet d'un envahissement, d'une occupation par des casseurs, qui feront des usagers du lieu des otages? Et les otages ne sont pas des complices: les otages sont des victimes. Alors, je veux bien qu'on avertisse tout le monde, parce qu'il y a peut-être danger. Mais, en ce qui concerne l'Usine – puisque c'est d'elle qu'il est question, et l'amalgame m'est toujours aussi insupportable que tout à l'heure – je crois qu'il convient de lui faire confiance. Ce d'autant que, au pire, une fois les fautes payées – mais il n'y en a pas eu à mon avis – une fois les fautes payées, on est absout. Et je ne veux pas accuser et diffamer, au nom de ce qui s'est peut-être passé, et qui, aux yeux du Parti socialiste, ne s'est pas passé.

Les commissaires socialistes ont entendu en commission des pétitions les responsables de l'Usine: ceux-ci ont fait preuve de responsabilité, de professionnalisme, d'ouverture d'esprit. Ils ont montré que le travail qu'ils fournissaient était d'excellente qualité. Mesdames et Messieurs, croyez-vous vraiment que ces gens-là, qui défendent la culture alternative – une culture d'ailleurs qui devient de plus en plus la culture de tous, au point que je propose à la prochaine généra-

tion, s'agissant de culture alternative, d'en trouver une autre! – croyez-vous que ces gens ont envie d'avoir des casseurs comme carte de visite? Mais ils ne sont pas fous! Pas plus que vous ils n'ont envie de les avoir chez eux, pas plus que vous! Voilà la vérité. Je leur fais donc confiance, je ne leur demande rien, pas plus qu'aux autres, car personne en ville de Genève ne souhaite se voir envahir par des casseurs du black block.

Certes, le Conseil administratif et le Conseil d'Etat sont appelés, bien sûr, à prendre toutes les mesures nécessaires. Mais, encore une fois, tant qu'il y aura, dans la résolution déposée par le groupe libéral, l'amalgame qui y figure pour le moment, il est impossible pour nous de la voter.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, dans ce débat, le groupe libéral est extrêmement serein. Pour nous, il ne s'agit pas de faire de la politique fiction et encore moins de faire preuve d'un quelconque dogmatisme: il s'agit d'être libéraux, c'est-à-dire responsables, en demandant à un Conseil administratif qui ne l'est pas toujours de prendre ses responsabilités pour une date importante. En effet, malgré la décision du Conseil d'Etat d'interdire la manifestation, il existe bel et bien un risque de voir des casseurs, un risque de violence, un risque réel pour nos concitoyens et nos commerçants. Ceux-ci ont vécu une expérience traumatisante, et le mot n'est pas assez fort pour qualifier ce qu'ils ont ressenti lors des événements du G8, il y a un peu plus de cinq ans.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que le Conseil administratif prenne contact avec des associations qui sont subventionnées et avec lesquelles il a donc un lien. Nous lui demandons de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour éviter que ces associations deviennent les complices et/ou les otages des casseurs, des black blocks, des personnes qui pourraient venir mettre le désordre dans notre ville.

Nous considérons que gouverner, c'est prévoir et anticiper. Ainsi, à l'hôpital aujourd'hui, il n'y a aucun fantasme pour ces journées-là: l'hôpital a décrété un plan catastrophe et les personnes qui y travaillent sont toutes mobilisées, personne ne part en vacances, afin d'être aptes à accueillir celles et ceux qui seraient blessés, qui auraient besoin de soins suite à ces manifestations.

En conclusion, Madame la présidente, vous pourrez transmettre à la préopinante d'A gauche toute! que le groupe libéral maintient cette résolution, justement parce qu'il est responsable, qu'il vit dans la réalité et non dans le fantasme!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, je crois que l'Usine joue un rôle culturel important dans notre ville: nos enfants la fréquentent, il nous

arrive également d'y aller, et cette institution mérite d'être soutenue. Mais elle a également des responsabilités, tout comme les institutions qui ne sont pas mentionnées nommément dans la résolution mais qui sont évoquées, tout comme le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, tout comme l'ensemble de la population. Pour nous, cette résolution libérale est un appel à l'ensemble des personnes qui composent notre canton à assumer leurs responsabilités. Alors, certes, cela ne nous fait pas plaisir de voir mentionné un nom plutôt qu'un autre, mais il faut dire que cette résolution se base sur l'expérience, sur ce qui s'est passé il y a six ans, et que nous ne pouvons pas faire fi du passé.

Si nous voulons prévenir les débordements et gérer la situation, si nous voulons que les autorités le fassent avec les forces disponibles, ce doit être en connaissance de cause. Nous sommes donc obligés de tenir compte de ce qui s'est passé. C'est dans cet esprit que les démocrates-chrétiens voteront cette résolution, en rappelant aussi que ce n'est qu'une résolution. Nous avons l'habitude de voir les groupes s'opposer ici, mais cette résolution nous paraît tout à fait responsable et c'est pourquoi il convient de l'accepter.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

Mise aux voix, la résolution est refusée par 34 non contre 28 oui.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Fermer la rue de la Tour-de-Boël pour lutter contre le vacarme nocturne» (P-217 A)¹.

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

La pétition a été renvoyée le 11 juin 2008 à la commission des pétitions par le Conseil municipal. Cette dernière, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, l'a étudiée lors de ses séances des 15 septembre, 6, 13 et 27 octobre 2008.

La prise des notes de séances a été assurée par M^{me} Tamara Saggini.

¹ Commission, 178.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 15 septembre 2008

Audition des pétitionnaires, représentés par des habitants proches de la rue de la Tour-de-Boël, soit M^{mes} Annetta Caratsch, Judith Grammatopoulo, Léa Grammatopoulo, Paola Poroli et M. Eduardo Neuenschwander

Les habitants sont à bout de patience. Le texte de la pétition réclame purement et simplement que la rue de la Tour-de-Boël soit fermée au public.

Les pétitionnaires nuancent en suggérant, par exemple, la fermeture de la rue au moyen d'une chaîne. Ils sont épuisés par les nuisances générées, notamment par l'exploitation de la boîte de nuit le Petit Palace, mais également, dans une mesure moindre, par celle des établissements de la rue Bémont.

Durant toute l'année, saison hivernale comprise, les résidents sont régulièrement dérangés par des éclats de voix, cris et injures, émanant des usagers de la rue. Le vacarme est amplifié en raison de la configuration des lieux: les immeubles se trouvent en effet très proches les uns des autres et font caisse de résonance.

Par ailleurs, dès 5 h du matin, après la fermeture de l'établissement précité, des déchets sont abandonnés sur le sol. Les endroits dissimulés servent d'urinoir. En hiver, ces nuisances surviennent en fin de semaine (jeudi, vendredi et samedi), alors qu'elles sont vécues quotidiennement pendant la bonne saison.

Les pétitionnaires, dont certains sont locataires de la Ville, se sont-ils plaints auprès de la Gérance immobilière municipale (GIM)? se demandent les commissaires. Tel ne semble pas être le cas. Ils recourent à la police si le tapage ne leur permet pas de trouver le sommeil ou en cas de bagarre.

Une pétitionnaire exprime son souhait de pouvoir bénéficier d'un meilleur éclairage. La pose d'une caméra lui semblerait également dissuasive.

Une commissaire signale aux personnes auditionnées que fermer une rue au moyen d'une chaîne n'empêchera pas les piétons d'y accéder. D'autre part, s'agissant du domaine public, on ne peut y empêcher l'accès sans autre. Cependant, l'aménagement du lieu lui paraît une bonne idée.

Une autre commissaire relève l'absence de plaintes concernant les véhicules et mentionne que, selon ses sources, l'installation d'une borne est prévue à cet endroit.

Les auditionnés déclarent, en effet, que ce sont plutôt les passants et les personnes qui s'installent sur les bancs qui posent problème.

A l'issue de leur entrevue avec les pétitionnaires, les commissaires formulent plusieurs propositions d'audition.

C'est ainsi que la commission décide, à l'unanimité, d'auditionner l'îlotier en charge du lieu, ainsi que la GIM. En revanche, une proposition visant l'audition du magistrat M. Rémy Pagani est refusée à la majorité de la commission.

Séance du 6 octobre 2008

Audition de M^{me} Sophie Florinetti, cheffe de la Gérance immobilière municipale, accompagnée de M. Patrick Pugin, responsable de la qualité et du contrôle de gestion dudit service

C'est bien la GIM qui gère le bail commercial du Petit Palace, un bail qui est reconduit d'année en année. En 1995, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a opéré un contrôle qui a conclu à une exploitation conforme aux normes. La GIM n'a, par ailleurs, jamais reçu de plaintes écrites à propos de cet établissement.

Depuis l'interdiction de la fumée dans les établissements publics, l'exploitant du Petit Palace a pris des mesures. Il a engagé un «chuchoteur» (il s'agit d'une personne engagée pour intervenir auprès des personnes réunies à l'extérieur du bâtiment afin de les inciter à baisser le ton). Les sas de l'entrée ont, par ailleurs, été renforcés.

Ces différentes mesures ont été accueillies positivement par le voisinage, selon une enquête menée par la GIM. M^{me} Florinetti déclare qu'aucun grief ne peut être opposé à l'exploitant de la boîte de nuit, car il remplit les clauses de son contrat de bail. Selon les personnes auditionnées, les abus dénoncés dans la pétition ne proviennent pas nécessairement du Petit Palace. Au moment de la signature de leur contrat de bail, les futurs locataires d'appartement savent à quoi s'en tenir.

Une commissaire signale que les pétitionnaires espèrent un changement d'exploitant à l'échéance du bail. Répondant à une question de la même commissaire, la représentante de la GIM réitère sa déclaration selon laquelle cette dernière n'a jamais reçu de plainte écrite émanant des résidents.

Après le départ des représentants de la GIM, une commissaire propose l'audition du magistrat M. Rémy Pagani, au sujet de l'aménagement de la rue de la Tour-de-Boël. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Compte tenu de l'échéance proche du contrat de bail, il conviendrait de mener une réflexion sur un éventuel changement d'affectation des locaux, selon un commissaire. Il propose l'installation, par exemple, d'un bureau pour les passeports.

Les membres de la commission des pétitions se rendent ensemble à la rue de la Tour-de-Boël pour rejoindre l'îlotier du quartier, M. Yves Brugger

Le président de la commission demande à l'îlotier quelles sont les mesures prises, à ce jour, par le service compétent et si d'autres mesures peuvent encore être envisagées.

En préambule, M. Brugger souligne la configuration des lieux: l'endroit est encaissé. Les bruits y résonnent particulièrement. Le Petit Palace est ouvert tous les jours de la semaine, jusqu'à 5 h du matin, comme le bar Nostalgica, sis à la rue Bémont. Selon l'îlotier, les nuisances ne proviennent pas uniquement des clients qui sortent de la boîte de nuit, mais émanent également des usagers des pubs de la Grand-Rue qui empruntent ce passage.

Depuis l'interdiction de la fumée, les interventions des îlotiers ont doublé.

M. Yves Brugger informe la commission que l'exploitant de l'établissement mis en exergue sera remplacé à la fin de l'année 2009. Répondant à une question d'une commissaire, il confirme que les îlotiers interviennent également en contre-bas de la place.

Il rappelle l'horaire du poste de gendarmerie du Bourg-de-Four qui est ouvert de 7 h 30 à 19 h du lundi au vendredi, et de 8 h à 18 h le samedi.

Durant le mois de septembre 2008, 29 appels provenant de la Vieille-Ville ont été dénombrés contre 15 pendant le mois de juillet et 14 dans le courant du mois d'août. Cette augmentation proviendrait clairement des mesures d'interdiction de la fumée qui favorisent le regroupement de fumeurs à l'extérieur des établissements.

Plusieurs commissaires expriment l'avis qu'un renforcement de l'éclairage permettrait de réduire le sentiment d'insécurité des habitants, considération approuvée par l'îlotier.

Séance du 13 octobre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de l'un de ses collaborateurs

Le président de la commission des pétitions rappelle que les membres de la commission se sont rendus sur place et qu'il leur a semblé qu'un meilleur éclairage des lieux permettrait d'améliorer la situation. Il évoque également la mise en place d'obstacles au passage.

Selon le magistrat, il n'est pas possible de fermer la place, car elle est située sur le domaine public. En ce qui concerne la chaîne bloquant l'accès à la Grand-Rue, elle devrait être fermée dès 11 h. Cette règle n'est malheureusement pas respectée et il se charge d'intervenir directement auprès du magistrat chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Quant à l'éclairage, il attend les recommandations de la commission. La cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité complète l'intervention du magistrat en précisant que la question doit être examinée de cas en cas. Il convient, notamment, de s'assurer que la lumière soit diffusée de manière à ne pas gêner les habitants à l'intérieur de leur logement.

Un commissaire cite l'ascenseur public accessible depuis la place. Il fonctionnerait, selon ses informations, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Le magistrat précise que cet ascenseur ne fonctionne plus dès 22 h, mais il pense que sa fermeture ne résoudrait en fait pas le problème.

Une commissaire suggère la pose d'une borne rétractable, en lieu et place de la chaîne proposée par les pétitionnaires, afin de suggérer un passage qui ne serait pas complètement public. Elle rappelle également qu'une amélioration de l'éclairage a été proposée par les pétitionnaires, en vue d'éviter les coins sombres. Si la commission des pétitions émettait des recommandations dans ce sens, serait-elle suivie par le Conseil administratif? Le magistrat répond affirmativement.

Au départ des trois personnes auditionnées par la commission, le président propose de passer au vote. Toutefois, certaines réticences sont exprimées, et ce vote est finalement reporté à une prochaine séance.

Séance du 27 octobre 2008

Discussion de la commission

Une commissaire socialiste annonce d'emblée qu'elle n'est pas en faveur du classement de la pétition. Elle propose le renvoi au Conseil administratif avec les trois recommandations suivantes:

- l'aménagement d'un éclairage au sol visant la suppression des zones d'ombre;
- la pose d'une borne rétractable afin de limiter les passages;
- la reconsidération du bail liant la GIM et l'exploitant du Petit Palace à l'échéance contractuelle.

Pour le groupe des Verts, la pétition se limite à demander la fermeture de la rue de la Tour-de-Boël. Il propose, dès lors, le classement de la pétition et le refus des recommandations proposées.

La représentante du groupe A gauche toute! est favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif. Elle demande que la loi soit respectée. L'exploitant de la boîte de nuit doit respecter sa patente. La commissaire le considère comme responsable des incivilités commises par ses clients au sortir de son établissement. Les poubelles déposées, le soir déjà, à l'entrée de la rue constituent une situation intolérable.

Le groupe démocrate-chrétien rappelle qu'il avait déposé, en son temps, une motion visant le problème des poubelles, mais celle-là avait été balayée en séance plénière. Il se déclare, dès lors, pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec une recommandation pour l'éclairage au sol, vu qu'il n'est pas possible de fermer la rue.

Pour une autre représentante socialiste, les voitures et les poubelles sont le véritable problème. Elle propose également de modifier les heures de fermeture de la boîte de nuit.

Le groupe de l'Union démocratique du centre dénonce le paradoxe qui existerait entre les propos de la GIM, selon laquelle tout irait bien, et le rapport de l'îlotier. Son parti votera le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec une recommandation visant l'éclairage, une autre enjoignant le Conseil administratif de se conformer aux prescriptions imposant des doubles vitrages et, enfin, une dernière recommandation invitant le Conseil administratif à imposer une fermeture à 2 h durant la semaine et à 4 h le week-end.

En définitive, le président soumet au vote de la commission les cinq recommandations suivantes:

Recommandation N° 1

Elle consiste à favoriser l'éclairage au sol afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 11 oui (2 DC, 2 UDC, 1 L, 1 R, 2 AGT, 3 S) et 3 abstentions (Ve).

Recommandation N° 2

Cette recommandation vise l'installation d'une borne rétractable à la hauteur de la Grand-Rue, à l'entrée de la place, pour remplacer la chaîne.

Mise aux voix, cette recommandation est refusée par 9 non (2 DC, 2 UDC, 1 R, 1 L, 3 Ve) contre 4 oui (2 AGT, 2 S) et 1 abstention (S).

Recommandation N° 3

Il s'agit de reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 7 oui (2 DC, 2 UDC, 2 S, 1 Ve) contre 3 non (2 Ve, 1 L) et 4 abstentions (2 AGT, 1 S, 1 R).

Recommandation N° 4

Dans la mesure où la recommandation N° 3 ne serait pas réalisable, imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 9 oui (2 DC, 2 UDC, 2 AGT, 3 S) contre 4 non (1 R, 1 L, 2 Ve) et 1 abstention (Ve).

Recommandation N° 5

Cette dernière recommandation est proposée par une représentante d'A gauche toute! Cette recommandation vise la Voirie. Il s'agit de s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 9 oui (2 DC, 1 R, 1 L, 2 AGT, 3 S) contre 1 non (Ve) et 4 abstentions (2 Ve, 2 UDC).

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec les quatre recommandations adoptées est accepté par 8 oui (2 DC, 2 UDC, 2 AGT, 2 S) contre 3 non (Ve) et 3 abstentions (1 L, 1 R, 1 S).

La commission des pétitions recommande dès lors au Conseil municipal le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec les quatre recommandations suivantes:

- «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de:
- favoriser l'éclairage au sol afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants;
 - reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail;
 - imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end (dans la mesure où la recommandation précédente ne serait pas réalisable);
 - s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.»

Annexe mentionnée

4256

SÉANCE DU 21 JANVIER 2009 (soir)
Pétition: nuisances à la rue de la Tour-de-Boël

14 6.05.08

Au
Conseil Municipal
Rue de l'Hôtel de Ville 2
1204 Genève

Copie:
A M. le Procureur de la République
Place du Bourg de Four
1204 Genève

Genève, fin avril 2008

Plainte collective

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,
Monsieur le Procureur,

Les habitants des immeubles Tour de Boel, Cité et Bémont se joignent pour porter plainte contre le vacarme nocturne, qui a pris des proportions intenable. Dès 22 h et jusqu'à 6 heures du matin, cris, gros mots hurlés et bagarres parfois sanglantes Tour de Boel puis descendant l'escalier, en cassant partout des bouteilles et laissant des débris. La gendarmerie, avertie, passe mais cela est insuffisant.

Nous demandons donc de bien vouloir fermer la rue de la Tour de Boel côté rue de la Cité, de 24h à 06h, de sorte que seuls les habitants des rues citées en référence aient une clef ou une carte passe.

En vous remerciant de bien vouloir intervenir, nous vous envoyons nos salutations distinguées

Nom	Adresse	Signature
-----	---------	-----------

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité (35 oui).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-217 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- favoriser l'éclairage au sol afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants;
- reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail;
- imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end (dans la mesure où la recommandation précédente ne serait pas réalisable);
- s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.

Le président. Mesdames et Messieurs, j'ai entendu vos protestations, mais nous étions en procédure de vote! J'ai demandé si quelqu'un voulait la parole, personne ne s'est annoncé... Je vous ai laissé assez de temps, je ne vais donc pas revenir sur ce vote! (*Protestations, brouhaha.*)

(N.d.l.r.: A la suite d'une motion d'ordre (voir p. 4270), le rapport P-217 A sera débattu à nouveau lors de la séance du 11 mars 2009, à 20 h 30. Voir Mémo-rial N° 51.)

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 avril 2008 en vue de l'approbation du budget de la saison 2008/2009 du Grand Théâtre de Genève (PR-615 A)¹.

Rapport de M^{me} Véronique Paris.

La commission des finances et la commission des arts et de la culture se sont réunies le 18 novembre 2008, sous la présidence de M. Christian Zaugg assisté de M^{me} Anne Carron-Cescato, pour étudier cette proposition, renvoyée en commissions le 20 mai 2008 par le Conseil municipal.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, qui en est vivement remerciée.

Audition de M^{me} Lorella Bertani, présidente du conseil de la Fondation du Grand Théâtre (GT), M. Jean-Marie Blanchard, directeur général du GT, M. Denis Chevalley, président de la commission du personnel technique et administratif du GT, M. Stéphane Desogus, représentant des machinistes du GT à la commission santé et sécurité, M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture (DC)

En guise d'introduction, M^{me} Koelliker précise que le million de francs de garantie de déficit figurant au projet de budget 2009 de la Ville de Genève n'est pas pour le ballet, mais pour compenser le retrait de la Fondation Wilsdorf et qu'il serait utilisé pour la saison 2009-2010. Elle ajoute qu'un projet de convention de subventionnement est en cours d'élaboration et devrait démarrer au 1^{er} juillet 2009, à partir de l'entrée en fonction effective du nouveau directeur général du GT. Elle conclut en disant que la Ville de Genève a à cœur que cette institution puisse perdurer dans de bonnes conditions et qu'elle a beaucoup œuvré à la mise sur pied de la commission santé et sécurité avec le Service des ressources humaines.

M^{me} Bertani rappelle que, pour le budget 2008-2009, un plan financier quadriennal a été présenté au Conseil municipal l'année dernière. En 2007, l'audit sur la situation financière du GT a démontré que toute une série de mesures devaient être prises pour moderniser l'institution. Ces mesures font partie des objectifs pour ce budget et elles ont un certain coût. L'année dernière, le GT avait demandé une couverture de 2,5 millions pour combler le retrait de la Fondation Wilsdorf, les dépenses relatives à des mises à jour informatiques, la municipalisation et la stabilisation des temporaires. Les préconisations Sherwood se réper-

¹ «Mémorial 165^e année»: Proposition, 5718.

cutent sur le budget chaque année. Le budget présente un déficit de 2 millions, dont 1 million de garantie de déficit est demandé à la Ville et la Fondation du GT s'engage, de son côté, à trouver un mécénat pour le million restant. Une association, Opéra et cité, l'aide en ce sens et est en bonne voie d'aboutir.

Voici les réponses et explications données par les auditionnés aux questions des commissaires.

Plan financier quadriennal

Question: Un commissaire note que le plan financier quadriennal sera présenté et non soumis au Conseil municipal. Il craint que, à l'avenir, le budget soit conforme à un plan financier quadriennal que le Conseil municipal n'aura pas voté.

M^{me} Koelliker précise qu'aucune augmentation n'est prévue par rapport au montant de la subvention.

Question: Une commissaire estime que le Conseil municipal s'engage en quelque sorte à combler le déficit du GT d'année en année.

M^{me} Bertani répond que le plan financier quadriennal n'est pas un document juridique. Il s'agit d'une intention et d'une prévision sur quatre ans. C'est plutôt un document de politique d'entreprise.

Question: Une commissaire demande des précisions sur la création d'un bureau d'études, qui apparaît dans le plan financier quadriennal.

M. Blanchard croit qu'une des grandes faiblesses de l'organisation du GT est que l'on n'a pas eu le souci d'analyser la conception de décors de spectacles et de surveiller leur construction. Le chef du service a engagé une réforme de cette organisation et les circonstances ont été favorables, puisque l'ingénieur du GT allait prendre sa retraite; un ingénieur davantage centré sur la scénographie que son prédécesseur a donc été engagé.

M. Chevalley participe à ce chantier. Il y a une quinzaine d'années, il n'y avait pas de bureau d'études. On faisait les décors sans analyse préalable. Aujourd'hui, le GT dispose d'un bureau d'études formel qui remplit pleinement son rôle.

Saison 2008-2009

Question: Un commissaire aimerait avoir une estimation des recettes et de la fréquentation de la saison.

M. Blanchard répond que les recettes atteignent le niveau espéré, et même un peu plus. Il ajoute que, pour la première fois, on enregistre une augmentation importante du nombre des abonnés (12%).

Révision des statuts de la Fondation du Grand Théâtre

Question: Un commissaire demande comment va se dérouler le processus de révision des statuts.

M^{me} Bertani répond qu'il faut d'abord définir ce qui est voulu politiquement. Soit on fait une révision des statuts où l'ensemble du personnel est municipal, mais cela a un coût, soit l'ensemble du personnel est sous la fondation et on crée une fondation de type établissement autonome (Aéroport, TPG, etc.). Elle juge que ce n'est pas à la fondation de donner ce signal politique, c'est aux politiques de se prononcer. Par ailleurs, elle rappelle qu'il y a la Constituante et que la culture fait partie de la Constituante. Décidera-t-on de faire du GT une institution cantonale, auquel cas il faudra changer les statuts? De son point de vue, un signal politique doit être donné par le politique municipal et par le politique constituant.

Question: Le Conseil administratif a-t-il fixé une date pour la révision des statuts?

M^{me} Koelliker répond que non.

Question: Qu'en est-il de la phrase «l'adoption de ces nouveaux statuts permettra d'établir la convention de subventionnement liant la Fondation du Grand Théâtre à la Ville de Genève»?

M^{me} Koelliker explique qu'ils pensaient que la révision des statuts irait plus vite. Néanmoins, il est souhaitable d'avoir rapidement une convention de subventionnement, qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Frais généraux d'administration

Question: En quoi consiste les 100 000 francs de «Forfait nouvelle direction»?

M^{me} Bertani explique qu'un directeur général doit prévoir deux, voire trois saisons à l'avance. Il doit voyager pour les préparer et pour prendre contact avec les artistes.

Frais généraux d'exploitation

Question: Quelle est la raison de l'augmentation de 25 000 francs sur le poste 400200 pour le ballet?

M. Blanchard répond que cela s'explique par le départ du directeur du ballet.

Question: Qu'en est-il de la diminution de 43 à 42 choristes?

M^{me} Bertani explique que l'on n'a simplement pas remplacé quelqu'un. C'est une volonté de maintenir à 42 le nombre de choristes. De même pour le ballet, le nombre est maintenu à 22.

Recettes d'exploitation

Question: Comment le fait d'avoir moins 711 329 francs sur les recettes des ventes de billets a-t-il été ventilé?

M. Blanchard explique que c'est la diminution de jauge. L'année dernière, ils ont proposé deux spectacles à tarif exceptionnel.

Question: Que coûtent les servitudes?

M^{me} Bertani répond qu'elles coûtent 300 000 francs.

Autofinancement

M^{me} Bertani insiste sur un élément qui lui paraît important, c'est le taux d'autofinancement de l'opéra de Genève. Il n'y a que trois opéras en Europe qui réalisent ce taux d'autofinancement.

Un commissaire aimerait obtenir, du département de la culture, le coût du fau-teuil, à savoir le taux d'effort fourni par le spectateur et le taux d'effort accompli par le pouvoir public (voir annexes). Le GT apparaît être l'institution où le spec-tateur fait le plus haut taux d'effort financier.

Questions complémentaires.

Question: Le GT semble être la seule institution qui ne pratique pas de tarif AVS. Est-ce que le conseil de fondation serait prêt à entrer en matière?

M^{me} Bertani répond que l'on a surtout privilégié les jeunes afin d'assurer la relève du public d'opéra. M. Blanchard tient à préciser que la moyenne d'âge du public du GT était de 63 ans, c'est dire si les personnes âgées ne sont pas laissées pour compte. Aujourd'hui, elle est tombée à 57 ans.

Question: A quoi le million de garantie de déficit est-il utilisé cette année dans le budget 2008-2009?

M^{me} Bertani explique qu'il sert surtout aux engagements. On a engagé un directeur des ressources humaines et des postes à son service. On a engagé une directrice administrative et financière. La Ville a fait procéder à l'état des lieux de l'ensemble du système informatique du GT. L'auditeur a conclu à la nécessité d'une autonomie du système informatique et du futur système de téléphonie. Cela fait partie du plan Sherwood. On a la volonté d'informatiser les temps de travail, ce qui autorisera une meilleure gestion, car on perd beaucoup de temps au niveau de la saisie. On a prévu l'engagement d'un chef de service informatique et de deux postes de maintenance et de développement.

Question: Que se passera-t-il si le Conseil municipal ne vote pas ce million?

M^{me} Bertani dit qu'il manquerait un million et qu'il faudrait licencier des gens ou renoncer à un spectacle.

Question: Est-ce que le prochain directeur général arrivera avec sa propre équipe? Si c'est le cas, cela impliquera des changements pour le personnel.

M^{me} Bertani répond que quelques personnes quitteront le GT.

Question: Une association a été créée pour faire de la prospection et essayer de trouver d'autres sources de financement pour le GT. Arrivera-t-on, un jour, à trouver ce million supplémentaire auprès d'autres partenaires ou bien la Ville se verra-t-elle chaque année dans l'obligation de voter cette garantie de déficit?

M. Blanchard dit que, si l'on regarde le poids du GT par rapport au budget général de la Ville, on s'aperçoit qu'il n'a pas toujours été égal. Aujourd'hui, il pèse moins lourd que par le passé. De plus, il pense que la crise a permis d'énormes avancées. On a bénéficié d'un excellent audit. Selon lui si, aujourd'hui, on modernise la gestion de cette institution, demain, le GT pourra produire ce qu'il doit produire sans coût pour la collectivité publique.

M^{me} Bertani souligne que l'argent qui provient des privés dépend de leur bon vouloir. Il faut faire un gros effort financier pendant un certain nombre d'années pour arriver à une phase plateau qui permette la stabilisation.

Discussion et vote

Certains commissaires souhaitent reporter le vote à une séance ultérieure.

Il est demandé que, à l'avenir, ce type de proposition de budget puisse être examiné plus tôt. En effet, les commissaires vont s'exprimer sur un budget 2008-2009 qui est largement entamé.

Le président met aux voix le fait de voter lors de cette séance. Le vote est accepté par 16 oui (2 UDC, 3 L, 2 R, 4 PDC, 5 Ve) et 9 non (4 AGT, 5 S).

Prises de position des partis

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe approuvera le projet de budget de la fondation, en soulignant que le montant de la subvention est inférieur aux frais variables des spectacles. Il ajoute que le Grand Théâtre, avant d'être une machine à fournir des emplois, est une maison qui produit de l'art.

Un commissaire libéral relève tout d'abord l'état d'esprit positif qui semble régner dans la délégation envoyée par le Grand Théâtre et il souligne l'attitude

de M. Blanchard qui permet de fonder de grands espoirs sur la manière dont le témoin sera passé à la prochaine direction du Grand Théâtre.

Il signale que, à l'heure actuelle, ce n'est pas le budget 2008-2009 mais le budget 2010-2011 que le Conseil municipal devrait approuver, puisque c'est le seul qui soit encore en discussion, le reste faisant l'objet de contrats déjà signés. Il faut mener une réflexion sur cette manière de fonctionner.

Il note que le budget augmente chaque année et que cela doit nous faire prendre conscience de l'effort que cela implique pour la Ville de vouloir garder une institution du niveau du Grand Théâtre. Les libéraux fondent l'espoir que cette augmentation de moyens est le signe d'une gestion rénovée du Grand Théâtre qui passe par une gestion des ressources humaines moderne et dynamique. C'est avec confiance que les libéraux voteront le budget 2008-2009 du Grand Théâtre. Ils pensent qu'il faut regarder de l'avant et donner les moyens à cette nouvelle équipe d'un fonctionnement qui soit à la hauteur de ce qu'on demande à cette institution.

Un commissaire socialiste affirme que le groupe socialiste rejoint les propos du commissaire libéral concernant le budget qu'ils devraient discuter, puisque les contrats ont déjà été signés. Ce serait même plutôt celui de 2011-2012.

Le groupe est favorable au dépôt de différents projets d'arrêtés concernant le fonctionnement du Grand Théâtre ou de l'Orchestre de la Suisse romande. Il s'étonne, avec son groupe, qu'en une séance les commissaires soient prêts à voter quelque 30 millions de francs. Les socialistes ont certes constaté une volonté du magistrat et du nouveau conseil de fondation de voir les choses changer. Cependant, il reste des points qui laissent songeur (cf. traitement des temporaires) et qui méritent d'être approfondis.

Les socialistes sont favorablement impressionnés, il n'en reste pas moins qu'ils auraient souhaité consulter leurs camarades de parti. Par conséquent, ils s'abstiendront.

Un commissaire démocrate-chrétien déclare que son groupe est très satisfait de ce qu'ils ont entendu lors de cette séance. Ils étaient intervenus avec virulence au Conseil municipal lorsque le Grand Théâtre était en pleine débandade. On a constaté, ce soir, qu'on avait une équipe de direction soudée avec le conseil de fondation, que les préconisations de l'audit Sherwood étaient suivies avec une détermination qui fait plaisir. Le Parti démocrate-chrétien en approuvera le budget.

Un commissaire radical voit que, après une situation calamiteuse, un vent nouveau semble souffler. Les radicaux notent que tout se stabilise, que la direction est soudée avec le conseil de fondation. Ils voteront donc le budget.

Il souligne qu'il y a 12% d'abonnements en plus cette année. C'est un signe d'une partie de la population. Les radicaux pensent qu'il faut continuer de soutenir cette institution. Si le budget a augmenté, c'est pour sortir de la tourmente. C'est encore une année de transition après les grandes vagues qui ont secoué le navire amiral de la culture genevoise.

Une commissaire d'A gauche toute! déclare que son groupe est heureux de voir que l'on peut à nouveau avoir une discussion ouverte sur cette institution.

Son groupe estime qu'il a été répondu de manière vague à certaines questions en disant que tout serait résolu par la Constituante. Il ne se satisfait pas de cette réponse. Il pense être responsable de cette institution et on ne doit pas compter sur des garanties de déficit pour faire un budget cohérent. Il faudra se faire à l'idée que le Grand Théâtre coûte 1 million supplémentaire et ce million sera proposé chaque année. A gauche toute! déplore que l'apport de mécènes soit de plus en plus difficile à trouver.

A gauche toute! propose un amendement visant à enlever 1 million de francs de garantie. Le groupe estime, à terme, que les autres communes et le Canton doivent participer au financement de cette institution. Il considère que le Grand Théâtre est une charge trop lourde qui grève le budget culturel de la Ville.

Une commissaire des Verts déclare qu'ils ont apprécié cette audition. Les documents fournis ont gagné en lisibilité. On voit clairement les efforts entrepris pour la maîtrise des charges. Les Verts se réjouissent de la volonté du conseil de fondation qui fait un travail immense.

Ils sont d'avis qu'il serait parfaitement inopportun de trancher dans le budget aux deux tiers de la saison. En revanche, il leur semble nécessaire de se donner les moyens, à l'avenir, de réviser le budget du Grand Théâtre avant que la direction n'engage les sommes.

Les Verts souhaitent faire la recommandation suivante s'agissant des chômeurs engagés en qualité d'huissiers et financés par les emplois temporaires cantonaux, il serait bon de travailler en partenariat avec la Direction des ressources humaines de la Ville.

Concernant la révision des statuts, il serait souhaitable qu'un signal politique soit donné.

Elle conclut en disant que les Verts voteront le budget.

Votes

Le président soumet au vote la proposition PR-615.

La commission des finances approuve la proposition PR-615 par 10 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) et 4 abstentions (2 AGT, 2 S).

La commission des arts et de la culture approuve la proposition PR-615 par 9 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 Ve) et 5 abstentions (2 AGT, 3 S). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexes mentionnées

SÉANCE DU 21 JANVIER 2009 (soir)
 Proposition: budget du Grand Théâtre

**PB 2008 - COUT BUDGETAIRE SPECIFIQUE POUR
 6 POSTES AU GRAND-THEATRE**

	1	2	3	4	5	6	TOTAL
	3725	70773	7973	9578	9284	87248	131598
Imprestation							
TB 606 par SRH / 2008	0.76	83377	69371	100723	82710	88265	515357
TB / AVC 2006	1.00	839	804	1003	857	852	5153
AVC 2008 estimée	1.00	7090	4735	6105	6164	6961	39700
T3096		2287	0	0	102	0	0
Pénne archivée		0	0	0	0	0	0
Indemnités		10184	8501	97354	118773	88968	411363
AVS		6105	4777	4846	5108	6102	30723
Chonozip		1.00	1122	949	1108	967	1104
Fr. AVS		0.146	149	138	140	173	141
Als		1.40	1430	1324	1363	1363	1408
Ménières		0.02	20	18	18	24	20
CAJ - inc 20520		1427	10712	10712	10712	10712	11231
CAJ - inc 20520		255	0	2500	2500	2411	2511
Coûts indirects		0	0	0	0	0	0
Frais locaux		48	48	48	48	48	48
Coût pour la Ville de Genève		437673	1147931	1187421	1451980	117977	521929
Tout Inverse		80.75	56.45	57.20	76.70	57.50	59.85

- 1. Pourcentage-supplément en 0/8 à 100 %
- 2. Pourcentage-supplément en 0/8 à 100 %
- 3. Coûts pourcentage-supplément en 10/12 à 100 %
- 4. Supplément en 7/8 à 100 %
- 5. Desastrophes en 8/10 à 100 %

- Le coût d'un poste ne tient pas compte des rappels. CAP héabilite l'année d'entrée en fonction à la Ville de Genève.
 Entée en fonction prévue en 1.1.2008

Directeur RH	BUD	TOTAL
7	132549	843525
1325	5578	15597
2220		15133
141988		724983
7048		3754
1068		1503
204		132
1902		1475
17136		81355
3408		17711
48		1300
172678		510920
84180		4728

bedarmelli Directeur RH sur 317060

SÉANCE DU 21 JANVIER 2009 (soir)
Proposition: budget du Grand Théâtre

4267

	Ind.	FAD		OSR	GTG
		Le Poche	Comédie		
Saison 2006/2007					
Indicateurs statistiques					
Nbres de représentations	O	167	112	146	103
Nbres de spectateurs	O	20'650	31'509	25'229*	91'098
Recettes de spectacles					
Recettes directes des spectacles	CHF	6'42'612	7'43'989	2'485'700	10'861'203
Recette moyenne/représentation	CHF	3'848	6'643	1'7'025	105'449
Dépenses de spectacles					
Coûts directs des spectacles	CHF	1'979'420	1'949'974	5'488'900	14'000'234
Coût moyen/représentation	CHF	11'853	17'410	37'595	135'925
Taux d'effort moyen/représentation	%	32.5	38.2	45.3	77.6

* Nbre de places payantes en abonnement sur la saison

Le taux d'effort
la part des revenus directes de spectacles que l'institution consacre à la couverture des coûts directs de spectacles.

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre a déjà eu de multiples occasions d'affirmer dans ce Conseil qu'elle est pour la pluralité des expressions artistiques. Chacun a pu le constater lors de nos récents débats sur la fresque de Hans Erni et l'aide au cinéma. Ainsi que je l'ai déclaré en commission, notre groupe n'a pas d'état d'âme quant au budget de l'opéra, d'autant que la subvention d'exploitation est inférieure au coût des spectacles, d'une part, et que l'effort financier personnel des usagers est de plus du trois quarts du coût des places, soit plus du double de celui des usagers des théâtres dramatiques. Cela doit, selon nous, être pris en compte, même si en chiffres absolus le coût de l'opéra demeure très élevé. A ce propos, il est intéressant de constater que les auditeurs des concerts de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) n'assument que moins de la moitié du coût de la prestation, soit 45,3%, contre 77,6% pour celle du Grand Théâtre. L'Union démocratique du centre approuvera donc le budget de la saison 2008-2009, qui est d'ailleurs, pour plus de la moitié, déjà exécuté.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames et Messieurs, de quoi s'agit-il ce soir? J'aurais envie de dire: «d'une mascarade»! En effet, on nous demande d'approuver le budget de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre, mais, Monsieur le président, notre groupe A gauche toute! l'a toujours dénoncé: notre travail n'est pas sérieux. Cela parce qu'on nous demande de donner notre approbation, notre autorisation de dépenser des sommes qui l'ont déjà été! Alors, même si nous n'approuvons pas ce soir le budget du Grand Théâtre, cela ne changera strictement rien, car il a déjà été engagé.

Mesdames et Messieurs, notre groupe A gauche toute! pense que nous devrions avoir un autre fonctionnement, nous l'avons assez dit, un fonctionnement qui permettrait réellement au Conseil municipal de remplir sa mission décisionnelle sur le budget du Grand Théâtre. Si nous voulions vraiment avoir un impact sur ce budget, nous devrions nous prononcer sur le budget 2011-2012, et non pas 2008-2009. Jusqu'en 2011 des contrats ont déjà été signés. Pour être certaine de la validité de mes propos, j'ai moi-même posé la question à la présidente de la Fondation du Grand Théâtre en commission, à savoir: si nous refusions le budget 2008-2009, quel impact cela pourrait-il bien avoir sur le fonctionnement de notre opéra? Il m'a été répondu qu'il faudrait licencier des gens, ou encore renoncer à un spectacle. En clair, nous sommes contraints, ce soir, de voter ce budget. Nous sommes ici dans un parlement d'enregistrement, et non plus de décision.

Bien! Cela étant, que nous présente ce budget 2008-2009? Il nous montre clairement un déficit de 2 millions de francs, ce qui veut dire, Mesdames et Mes-

sieurs, que le Grand Théâtre a déjà dépensé 2 millions de plus que la subvention que nous lui avons votée au budget municipal 2009, au mois de décembre. Pour nous, A gauche toute!, c'est bel et bien une augmentation de subvention déguisée dont il s'agit. Il nous a été dit que la fondation s'engageait à trouver 1 million et qu'elle comptait sur la Ville de Genève pour l'autre million, qui n'est autre que le fameux million de garantie de déficit. Or, là-dessus, vous savez quelle est la position de notre groupe: nous sommes contre! Contre le fait d'autoriser une institution à dépasser son budget de 1 million, alors que nous le finançons à hauteur de plus de 49 millions de francs. Cela devient indécent!

Je l'ai toujours dit: autorisons le Grand Théâtre à dépasser, mais à ce moment-là autorisons toutes les institutions que nous subventionnons à dépasser leur budget de fonctionnement. Pourquoi pas 500 000 francs de plus pour la Comédie, 250 000 francs de plus pour Am Stram Gram, et que sais-je? Non, mais soyons sérieux! Pourquoi le déficit de 2 millions n'est-il pas comblé entièrement par des privés? Pourquoi la Ville, qui engage près de la moitié de son budget culturel entre le Grand Théâtre et l'OSR, doit-elle encore faire un effort supplémentaire de 1 million? C'est absurde!

Nous avons découvert en commission que le coût par place par citoyen est très élevé. En effet, le taux d'effort du spectateur est énorme: 77,6% par représentation. Notre groupe A gauche toute! préférerait, à ce moment-là, utiliser 1 million de plus pour permettre l'accès à toutes et tous à l'opéra, plutôt que d'utiliser cette somme pour combler des déficits. Car nous estimons que ce n'est pas la bonne manière pour pérenniser le financement de l'opéra.

En conclusion, notre groupe A gauche toute! ne se satisfait pas des réponses en commission. Beaucoup étaient plus que vagues, et il a notamment été répondu que tout serait résolu par la Constituante... Mais, entre temps, qu'allons-nous faire? Je vous pose la question. De plus, il faudra se faire à l'idée que le Grand Théâtre nous coûtera 1 million de plus chaque année, cela nous a été clairement annoncé. Notre groupe A gauche toute! ne peut pas l'accepter, car nous militons pour un désengagement progressif de la Ville de Genève dans le financement du Grand Théâtre, au profit d'un financement par les autres communes et l'Etat. Or ce n'est pas en rajoutant chaque année de l'argent que nous parviendrons à négocier avec d'éventuels partenaires.

Enfin, malgré tout, il est apparu à notre groupe A gauche toute! qu'il serait malvenu de refuser le budget du Grand Théâtre aux deux tiers de la saison. Aussi, notre groupe ne refusera pas, mais s'abstiendra sur le budget 2008-2009 du Grand Théâtre, pour donner un signal politique fort en ce qui concerne la politique culturelle et, plus particulièrement, pour un financement pérenne et sain de notre opéra, mais surtout pour que notre propre fonctionnement change, et que nous ne soyons plus une chambre d'enregistrement, mais un parlement qui décide. Nous

vous invitons donc, vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, à vous abstenir également, car le refus serait inconscient, et à nous suivre pour que l'an prochain il en soit fait autrement. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu une motion d'ordre des Verts et des libéraux ainsi libellée: «Pour le droit à débattre: revenir sur le rapport P-217 A.» Madame Klopmann, je vous passe la parole.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). En préambule, j'aimerais m'excuser d'interrompre un débat. Je suis navrée, Monsieur le président, mais vous auriez dû retarder l'ouverture du débat sur le Grand Théâtre, puisque vous saviez que nous allions déposer une motion d'ordre. En l'occurrence, nous regrettons, nous les Verts, que votre volonté d'aller vite et d'épuiser l'ordre du jour, finalement, nous fasse perdre du temps... Je comprends cette volonté, mais, entre deux points, il faut quand même nous laisser une seconde pour reprendre nos papiers et nos esprits... Je suis donc désolée d'avoir dû déposer cette motion d'ordre, mais j'entends que nous puissions faire le débat sereinement sur le rapport P-217 A.

M. Alexandre Chevalier (L). Monsieur le président, c'est en effet votre rigidité qui nous a amenés à déposer cette motion d'ordre. Vous aviez bien vu que plusieurs personnes – et pas uniquement des libéraux ou des Verts – avaient demandé la parole sur le rapport P-217 A. Vous deviez donc ralentir un peu, afin que nous puissions débattre sereinement. Nous sommes un parlement, on attend de nous que nous prenions position sur les objets, et non que nous votions à la va-vite parce que vous voulez épuiser l'ordre du jour. Il faut laisser le temps aux gens de reprendre leurs esprits et, après le long débat sur la résolution R-116, nous voulons aussi débattre sereinement sur la pétition P-217, qui est importante à nos yeux.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous ferai remarquer que j'ai lu l'intitulé du rapport P-217 A, que j'ai proposé la parole au président de la commission, qui ne l'a pas prise, au rapporteur qui ne l'a pas prise, puis que j'ai ouvert le premier débat... Tout cela vous a quand même laissé un peu de temps. Qui veut encore s'exprimer sur cette motion d'ordre? Monsieur Lathion...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, j'aimerais intervenir, non pas sur la motion d'ordre, mais en tant que président de la commission

des pétitions. Il est vrai que, tout à l'heure, vous nous avez pris de court. Vous pouvez être quelquefois très lent, mais aussi très rapide parfois, ce qui nous force à un éveil constant en ce qui concerne la méthode! (*Exclamations.*)

Le président. Je veux bien que vous me reprochiez ma rapidité, mais je ne crois pas être lent, Monsieur Lathion... Je fais voter cette motion d'ordre demandant de revenir sur le rapport P-217 A.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 33 oui contre 15 non (11 abstention).

Le président. Nous reprendrons donc le débat sur ce rapport P-217 A, mais comme nous avons commencé le débat sur le Grand Théâtre, je vous propose de le finir...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, ce que nous voulions absolument, c'est débattre du rapport P-217 A et qu'il ne passe pas à la trappe. Mais nous pouvons tout à fait reporter ce débat à la prochaine session.

Le président. Nous reportons donc le rapport P-217 A à la prochaine session, comme pas mal d'autres objets, hélas! Nous poursuivons le débat sur la proposition PR-615, budget du Grand Théâtre.

M^{me} Véronique Paris (S). Mesdames et Messieurs, les socialistes ont été favorablement impressionnés par l'évolution de la situation du Grand Théâtre et par le travail déjà accompli. Cependant, ils déplorent d'avoir dû examiner le budget 2008-2009, alors que celui-ci était déjà largement entamé. Ils ne trouvent pas utile de discuter d'un budget alors que les contrats ont déjà été signés. C'est pourquoi les socialistes s'abstiendront lors du vote.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts ont accepté ce budget à l'issue des travaux de commission, et ils l'accepteront également ce soir. Nous avons beaucoup apprécié l'audition du conseil de fondation et nous avons constaté que les documents fournis étaient d'une bien plus grande lisibilité. Nous avons aussi pris acte des efforts entrepris par le conseil de fondation, à l'issue des deux audits qui ont été menés, pour la maîtrise des charges et la réorganisation de cette ins-

titution. Ces efforts ont été très importants et vont bientôt porter leurs fruits, la présidente du conseil de fondation, M^{me} Bertani, ayant souligné qu'il faudrait quelques années pour constater les effets de cette nouvelle politique de gestion. A cet égard, les Verts ont été favorablement impressionnés par les travaux actuellement menés.

Cependant, nous regrettons, nous aussi, de devoir nous plier à un exercice qui confine à l'absurde, en votant un budget aux trois quarts entamé. Comme cela a été admis durant l'audition du conseil de fondation, c'est effectivement le budget 2010-2011 que nous devrions examiner, dans les deux commissions des finances et des arts et de la culture, pour avoir quelque influence, pour donner un point de vue sur le budget du Grand Théâtre et ne plus être une simple chambre d'enregistrement.

En l'occurrence, les Verts ne se contenteront pas de le déclarer ici ce soir, mais ils s'emploient actuellement à essayer de trouver un moyen pour étudier les budgets avant que les engagements soient pris, puisque cette nécessité a été admise par toutes les parties. Il faut relever ici que, si nous nous trouvons dans cette situation, c'est aussi en raison des statuts du conseil de fondation, qui ne précisent pas autre chose, à leur article 10, alinéa 6, lettre b), que la nécessité de présenter le budget courant.

Comme je le disais, nous essayons donc de trouver une solution pour résoudre ce problème. Il s'agit d'étudier les budgets au moment où nous pouvons avoir quelque influence sur ces derniers, ou alors de faire l'impasse sur cette étude. Notre religion n'est pas encore faite là-dessus, mais nous comptons soumettre tout prochainement une proposition à ce Conseil municipal. Même si certains attendent des solutions de la Constituante, celle-ci a quatre ans de travaux devant elle, et cela ne nous empêche pas d'envisager un autre fonctionnement plus cohérent. En l'état, nous voterons ce budget.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Les libéraux partagent les questions que certains se posent sur le moment où nous votons le budget du Grand Théâtre, qui est effectivement déjà entamé. Ce n'est pas que nous soyons inquiets par rapport au fonctionnement de l'institution, mais, compte tenu du droit de regard qu'ont les citoyens et que nous avons, nous tous ici, il serait logique de trouver une solution pour que les calendriers artistique et politique soient plus en conformité.

Cela étant, je voudrais relever que les 2,5 millions supplémentaires que nous avons dû voter au budget sont notamment dus au retrait d'une fondation privée. C'est là pour nous un sujet de grande inquiétude. On voit que, lorsqu'un privé se retire, il n'est pas si facile de le remplacer et que, sur les bancs de cette enceinte, on ne trouve pas facilement des conseillères et conseillers municipaux prêts à

mettre les millions qui manquent! C'est dire qu'il conviendrait de mener sérieusement une réflexion sur le partenariat privé-public pour le soutien aux institutions de cette ville, si nous voulons encore, dans les années à venir, une culture digne de ce nom pour Genève. L'assiette fiscale dans une ville de 240 000 habitants n'est pas infinie, elle est restreinte, et si nous n'intégrons pas une culture du partenariat, une manière d'être, un savoir-vivre avec les mécènes et les sponsors, nous allons dans le mur! Voilà, c'est une remarque que nous tenions à faire.

Pour le reste, nous relevons que cette saison déjà entamée a brillamment commencé, sous l'excellente direction de M. Blanchard, avec une superbe fréquentation pour la trilogie du diable. Le public ne s'y est pas trompé et le nombre d'abonnés a augmenté cette année. Nous avons plusieurs explications possibles, dont celle, peut-être, que le public ne veut pas manquer une saison d'un directeur dont nous n'avons eu qu'à nous féliciter. Je rappelle ici qu'il nous a permis chaque année de recevoir des prix européens pour l'un des spectacles. Nous voulons relever ces succès et nous espérons que l'institution, avec les restructurations qu'elle a entreprises, va poursuivre dans ce bel esprit à l'avenir.

Enfin, nous partageons l'avis de plusieurs autres préopinants: nous espérons qu'un jour, pas trop éloigné, l'Etat pourra collaborer, puisque notre opéra rayonne au-delà de notre municipalité. Pour notre part, nous voterons bien évidemment ce budget et vous invitons à faire de même.

M. Adrien Genecand (R). Le groupe radical ne reviendra pas sur le fonctionnement du Grand Théâtre, qui se porte mieux, et nous nous en réjouissons. En revanche, comme les préopinants l'ont dit, cela n'a pas de sens de voter un budget lorsque la moitié des représentations ont déjà eu lieu. En ce qui nous concerne, nous avons dit, par la voix de notre commissaire aux finances, qu'il serait plus intelligent d'établir des budgets quadriennaux, pour ce genre de grosse subvention. C'est d'ailleurs le cas, sauf erreur, pour la Fondation d'art dramatique (FAD), qui a déjà un budget quadriennal, parce que l'Etat la cosubventionne et nous impose un tel rythme. Je pense qu'il serait intelligent d'appliquer le même principe à toutes les grosses subventions de la Ville.

Quant à la position du groupe A gauche toute! sur le «scandale» de l'augmentation, je me réjouis, en tant que jeune et nouveau commissaire de la commission des arts et de la culture, de pouvoir discuter avec autant de sévérité, à la fin de l'année, toutes les autres subventions et augmentations. Je rappelle qu'au dernier budget nous nous étions opposés, à droite, à certaines augmentations, mais que, finalement, notre Conseil a aussi fait figure de chambre d'enregistrement! Je me réjouis donc, à la fin de cette année, de pouvoir rediscuter de toutes les subventions avec la même célérité dont vous faites preuve ce soir, Mesdames et Messieurs! Le groupe radical approuvera le budget du Grand Théâtre.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Après avoir été très critique lors de la crise du Grand Théâtre, le groupe démocrate-chrétien se réjouit de la collaboration étroite et de la bonne entente entre la direction et le nouveau conseil de fondation du Grand Théâtre. Je ne reviendrai pas sur les questions de calendrier évoquées et sur lesquelles nous sommes tout à fait d'accord.

S'agissant des recommandations de l'audit Sherwood sur les questions juridiques, financières et de personnel, nous sommes satisfaits des mesures déjà prises et soutenons la poursuite de la procédure inscrite dans le plan financier quadriennal 2008-2012 du Grand Théâtre, conscients que tout cela a un coût que nous entendons bien assumer.

Au sujet de ces déficits annoncés et prévus pour les prochaines années, nous nous sommes toujours engagés à voter la garantie de déficit et nous nous engageons à faire de même s'il le faut par la suite, pour autant que cette somme n'excède pas ce qui nous est demandé aujourd'hui.

S'agissant de l'engagement des pouvoirs publics, nous sommes toutefois d'avis qu'il doit rester conséquent, pour inciter le partenariat public-privé, car c'est un fait bien établi que le partenariat public-privé ne fonctionne pas sans un engagement fort de l'Etat. A cet égard, nous saluons toutes les démarches faites par la fondation et sa nouvelle association chargée de lever des fonds privés auprès de personnes morales. La diversification des sources de financement étant, de notre point de vue, indispensable pour assurer l'entretien d'un tel paquebot.

Cet entretien, dans quelle mesure pouvons-nous encore l'assumer? C'est à Genève que le financement des activités culturelles par les pouvoirs publics est le plus généreux, en comparaison du reste de la Suisse. Pour notre part, nous n'entendons pas remettre en cause le fonctionnement de ce fleuron de la culture genevoise, qui doit supporter les frais élevés inhérents aux spectacles d'art lyrique, mais nous tenons à tirer la sonnette d'alarme et veillerons à ce que la Ville ne soit pas la seule vache à lait. Alors que les travaux de la Constituante débutent et que la réforme de la péréquation financière intercommunale est sous toit, nous espérons que, dans les discussions qui interviendront, une solution pourra être trouvée, afin que la Ville doive supporter une charge moins lourde.

Mesdames et Messieurs, la crise que nous déplorions il y a peu a permis de faire des choix et d'engager des efforts dans la bonne direction. Nous en sommes très satisfaits et nous approuverons ce budget.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'apporter le complément de la position socialiste. Voter ce soir le budget 2008-2009 du Grand Théâtre, c'est bel et bien une plaisanterie, un manque de rigueur en ter-

mes de gestion, qui est proprement inacceptable! Et le groupe socialiste aurait dû s'offrir la gageure de refuser ce budget, pour voir... pour voir si une majorité le suivait. Mais nous sommes un parti gouvernemental rigoureux, nous sommes sérieux et nous nous abstiendrons.

Cela dit, nous ne nous contentons pas de faire des reproches: nous voulons plus. Certes, nous savons qu'il faut trois ans pour préparer une saison du Grand Théâtre et nous en comprenons les contingences, nos collègues de la commission des arts et de la culture nous l'ont bien expliqué. C'est pourquoi nous persisterons, l'an prochain, à nous abstenir sur le projet de budget 2009-2010, mais, dans le même temps, nous demandons instamment et formellement que le projet de budget 2012-2013 nous soit fourni, afin que nous puissions le voter de façon rigoureuse, sur le plan de la gestion, et que nous puissions nous exprimer. Car voter aujourd'hui un budget montrant un dépassement de 2 millions de francs, quelles qu'en soient les raisons, ce n'est pas acceptable non plus.

Si nous n'obtenions pas raison sur ce point-là, nous renoncerions à voter les budgets du Grand Théâtre. Je le répète: nous voulons des budgets sur lesquels nous avons encore quelque chose à dire. Pour cela, il faut une anticipation de trois ans. C'est ce que nous souhaitons et c'est pourquoi nous demandons aussi que les statuts de la Fondation du Grand Théâtre soient modifiés en ce sens. Nous avons là simplement le souci de faire les choses correctement.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Après avoir entendu les déclarations des autres groupes, nous avons à nouveau eu quelques discussions au sein du groupe A gauche toute! Nous entendons que nos craintes sont partagées, que tout le monde est mécontent de la manière de fonctionner, s'agissant de l'étude du budget du Grand Théâtre. Nous avons également entendu le représentant du Parti socialiste dire qu'à court terme, si rien ne changeait, son groupe risquait de ne pas approuver le budget des saisons futures.

En l'occurrence, chaque année, nous avons tenu les mêmes propos, aussi bien lors de l'approbation des comptes que lors de celle du budget du Grand Théâtre. Je me souviens que, l'an dernier, nous avions pris la même position que celle que j'ai annoncée tout à l'heure, à savoir que nous nous abstenions pour montrer que nous voulions un changement. Or, en une année, il n'y a eu aucune évolution, le fonctionnement est toujours le même. Voilà pourquoi, après discussion au sein de notre groupe, nous allons finalement refuser d'approuver le budget 2008-2009 du Grand Théâtre. Nous voulons mettre un frein à cette pratique inadmissible. Etant donné que notre mission n'est pas respectée, que nous ne pouvons la remplir, nous refuserons d'approuver ce budget. Nous invitons nos collègues socialistes à repenser leur position, et nous espérons que l'an prochain le fonctionnement aura changé.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je prends la parole pour réparer un oubli qui concerne le rapport, et mon intervention est surtout destinée au *Mémorial*. En page 5, il manque la position des Verts lors du vote: ceux-ci ont accepté que le budget soit voté ce soir-là. (*Corrigé au Mémorial.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, j'entends ici et là qu'on va refuser le budget du Grand Théâtre, que, par mesure de rétorsion, on va stopper la machine... Je veux bien, mais c'est à mon sens, une fois de plus, une forme de gesticulation. En l'occurrence, je rappelle que nous avons, dans chacun de nos groupes, un représentant au conseil de fondation et que notre magistrat, s'agissant des comptes et des budgets, peut aussi se faire notre intermédiaire, s'il le faut, pour communiquer les prises de position de notre Conseil. Pour notre part, nous allons donc voter ce budget, tout simplement parce que les choses sont en route, qu'il faut aller de l'avant et soutenir l'institution. Evidemment, nous demanderons également à nos représentants de faire en sorte que les procédures changent, nous prions aussi le Conseil administratif de faire en sorte que les choses changent, pour aller dans le sens que vous invoquez. Mais nous ne donnerons pas ce soir de signe symbolique lors du vote, car nous pensons que cela ne sert à rien!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'interviens alors qu'il y a encore deux orateurs inscrits. Mais j'ai un peu le sentiment que le débat tourne en rond et je voudrais donner quelques explications.

Certains ici n'ont pas de mémoire. Je suis notamment surpris que les anciens, comme M. Deshusses, ne se souviennent pas que c'est bel et bien le Conseil municipal qui a voté les statuts du Grand Théâtre et notamment l'article concernant la présentation du budget. Alors, voilà pour le premier élément.

Deuxièmement, tous les groupes du Conseil municipal ont un représentant au sein du conseil de fondation, qui élabore le budget. Mesdames et Messieurs, ce sont vos représentants qui valident le budget du Grand Théâtre. A l'époque, mon prédécesseur avait décidé de ne plus soumettre ce budget au Conseil municipal et, pendant plusieurs années, vous ne le receviez plus, car cela n'avait en effet pas de sens. Puis, un beau jour, par souci de transparence, j'ai demandé à la commission des arts et de la culture s'il était souhaitable de le soumettre à nouveau. Elle m'a répondu par l'affirmative, j'ai donc présenté le budget et voilà qu'on me reproche la façon de le présenter! Il est quand même étonnant de voir comment on réécrit l'histoire dans ce Conseil et comment on en arrive à faire porter le chapeau à l'exécutif, s'agissant d'une situation qui est due aux choix du délibératif! Voilà pour les faits.

Cela dit, vous avez raison, cela n'a pas de sens de présenter le budget 2008-2009 maintenant. Mais je rappelle quand même qu'un plan quadriennal vous a été présenté, lors du débat sur les 2,5 millions de francs d'augmentation. Ce plan quadriennal prévoit grosso modo le budget des quatre ans à venir, mais la marge d'incertitude augmente forcément. Plus on anticipe, plus il est difficile d'être précis. Ainsi, si nous vous soumettons le budget 2012-2013, il faudra vous souvenir de ce que je dis ce soir. Ce budget sera revu au fur et à mesure des engagements, de l'augmentation des tarifs des chanteurs et de tous les coûts de fonctionnement d'une institution telle que le Grand Théâtre. Et, au moment des comptes relatifs au budget voté trois ou quatre ans plus tôt, il faudra avoir cela en mémoire. Imaginez que vous votiez aujourd'hui le budget de notre municipalité pour 2013: aux comptes, en 2014, il y aurait des différences bien plus grandes que celles qui existent actuellement d'une année à l'autre.

Pour ma part, je veux bien discuter de tout, mais il faut être clair sur ce que l'on veut et en assumer les conséquences. D'autant, Madame Figurek, que, dans les faits, vous votez en décembre le budget du Grand Théâtre, en acceptant la subvention inscrite au budget de la Ville de Genève. Dans les faits, vous avez déjà voté en décembre le budget 2008-2009.

Maintenant, j'ai aussi entendu quelques erreurs de chiffres, que je suis tenu de corriger. M^{me} Figurek a dit que la Ville finançait le Grand Théâtre à hauteur de 50 millions: non, il s'agit de 40 millions, sauf si on ajoute la part de l'OSR, qui officie à mi-temps au Grand Théâtre. Mais, même en comptant l'OSR et le Grand Théâtre – ce qui fait près de 50 millions – cela représente moins du quart du budget de la culture, qui est de 230 millions, et non pas la moitié! De plus, la grande partie de ces 40 millions est consacrée aux salaires des fonctionnaires de la Ville de Genève. Ces 40 millions correspondent à 400 emplois environ, plus les 110 musiciens de l'OSR qui, pour partie, sont payés sur le budget du Grand Théâtre. Ce sont donc plus de 500 personnes dont l'emploi dépend du Grand Théâtre. Vous ne pouvez donc pas juste regretter que cela coûte cher.

S'agissant du coût des places, il existe des billets à 29 francs et, avec le chèque culture, des billets à 9 francs. Même si trop de gens n'osent pas franchir le pas et ont peur d'aller au Grand Théâtre, le fait est que les gens les plus désargentés de Genève peuvent y aller pour 9 francs. Je n'ai pas le sentiment que 9 francs pour un opéra de trois ou quatre heures, c'est-à-dire moins cher que pour un film d'une heure et demie, soit un prix antipopulaire. S'agissant de l'accès à la culture, le Grand Théâtre est donc accessible du point de vue financier. Il ne l'est peut-être pas du point de vue social, et c'est là un travail que nous devons poursuivre. Par le biais des écoles, nous essayons d'amener les enfants au Grand Théâtre, pour qu'ils y invitent ensuite leurs parents. C'est une affaire de deux ou trois générations, jusqu'à ce que les gens comprennent que tout le monde a le droit d'aller au Grand Théâtre et que le prix n'est pas aussi excessif qu'on l'imagine.

Pour en revenir au budget et aux 2 millions d'augmentation, je rappelle que vous avez voté en décembre le million de garantie de déficit, dont nous n'avons jamais caché qu'il serait très certainement dépensé. Pourtant, nous avons souhaité l'inscrire comme garantie de déficit plutôt que comme subvention supplémentaire, parce que cela nous donne une marge de manœuvre pour récolter de l'argent. Quant à l'autre million, Monsieur Zaugg, nous avons annoncé ici que nous l'avions trouvé notamment par le biais de la Loterie romande. L'argent a été trouvé et les 2 millions sont donc acquis aujourd'hui. A terme nous espérons évidemment – cela relèvera aussi des travaux de la Constituante – que les communes genevoises accorderont des montants plus importants que le million et demi qu'elles mettent aujourd'hui dans le Grand Théâtre.

Voilà les quelques éléments que je voulais préciser. Je veux bien, l'année prochaine, venir avec une proposition. La dernière modification de statuts que j'ai proposée concernait la FAD, et vous vous souvenez qu'il a fallu des années pour les adopter. Alors, je veux bien vous proposer de modifier les statuts du Grand Théâtre, mais si vous mettez des années à adopter ces modifications mineures, il ne faudra pas me le reprocher. En conclusion, si vous le souhaitez, nous vous soumettrons les budgets le plus précocement possible, mais nous les assortirons d'un certain nombre de remarques, pour attirer votre attention sur les conséquences de ce changement de pratique.

M. Alexis Barbey (L). Une fois n'est pas coutume, je dois dire au magistrat chargé de la culture que je partage largement son point de vue. Cela dit, les libraires comprennent l'agacement de ceux qui estiment ridicule de voter le budget du Grand Théâtre deux ans après que l'argent a été affecté. Cela n'a en effet pas de sens, ce n'est pas rendre service au Grand Théâtre auquel on retire en quelque sorte sa responsabilité, puisque, quoi qu'il fasse, nous sommes bien obligés de l'accepter. Enfin ce n'est pas faire honneur à la responsabilité du Conseil municipal que de le transformer en chambre d'enregistrement.

Nous pensons qu'il s'agit de faire les choses dans les formes et que le Grand Théâtre doit savoir quel montant il peut engager pour sa saison artistique qui, pour des raisons évidentes d'organisation, se décide deux ans à l'avance. C'est pourquoi je vais proposer, ce soir même, une motion intitulée: «Budget du Grand Théâtre» et qui demandera, conformément à l'avis de la majorité dans ce Conseil, à ce que le budget du Grand Théâtre soit voté l'année qui précède l'affectation des fonds. Ce n'est pas là une invite rigide: si le Grand Théâtre pouvait soudain négocier des contrats une année à l'avance, nous voterions le budget une année et demie avant. Mais si, comme c'est le cas à l'heure actuelle, le Grand Théâtre doit engager des fonds deux, voire trois ans à l'avance, nous devons d'abord lui donner l'autorisation de les dépenser.

Car ces montants, si ce n'est leur affectation artistique, n'ont rien de différent par rapport aux investissements en matière de rénovation ou autres, par exemple. Il ne viendrait pas à l'idée de M. Pagani, ici présent, de dépenser une somme qui lui paraîtrait indiquée et de la faire entériner ensuite par le Conseil municipal. Il demande d'abord une somme donnée, le Conseil municipal la lui accorde et il la dépense ensuite aux fins qu'il nous a annoncées. De la même façon, il ne s'agit pas de limiter le pouvoir artistique de la direction du Grand Théâtre, mais de lui indiquer les montants qu'elle peut engager pour sa saison, deux ou trois ans plus tard, voire l'année suivante, peu importe, selon ses contraintes artistiques et juridiques.

Nous devons faire les choses dans l'ordre, garder la responsabilité de l'engagement des fonds du Grand Théâtre, définir de quels montants il dispose et, ensuite, voter les comptes, comme pour n'importe quel processus budgétaire qui regarde le Conseil municipal. C'est pourquoi je vous propose de vous rallier à cette motion en temps utile. Elle ne sera pas débattue avant sept ou huit mois, étant donné la rapidité avec laquelle nous travaillons... Mais je crois que ce texte reflètera l'opinion de la majorité de ceux qui connaissent les processus à la fois budgétaires et artistiques.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, pour l'essentiel, nous rejoignons les propos de M. Alexis Barbey. Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Lathion que, pour le groupe socialiste, il ne s'agit pas «de stopper la machine», bien au contraire. Il ne s'agit pas non plus de porter l'estocade au Grand Théâtre, qui est un grand vaisseau culturel, mais aussi une vitrine de la Ville de Genève. Il convient donc que sa gestion soit saine et transparente, ce qui malheureusement n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Je tiens, au nom du groupe socialiste, à saluer l'écoute du magistrat M. Mugny, qui répond plutôt positivement à nos préoccupations et à nos demandes. Oui, Monsieur Mugny, il convient de revoir les statuts de la fondation! Cela prendra peut-être un peu de temps, mais je crois que c'est nécessaire. Oui, Monsieur Mugny, vous avez raison de vouloir la transparence et oui, nous revenons de loin. Il fut un temps, pas si lointain, où la transparence n'existait pas; vous ne l'avez pas vécu, mais nous sommes quelques-uns ici à avoir subi cette obscurité... Depuis quelques années, les choses changent, en bien. Je vous en remercie et je salue le travail du Conseil administratif dans ce sens. Mais il faut aller jusqu'au bout de la transparence, et c'est bel et bien l'objet de la motion que nous propose M. Barbey ce soir.

En l'occurrence, Monsieur Barbey, je crois qu'il y a deux points à négocier dans cette motion. D'abord, le groupe socialiste pense qu'il s'agit plutôt de prévoir une marge de deux ans, mais c'est à discuter. Ensuite, une motion comme

celle-là mériterait l'urgence, sachant le temps qu'il faudra ensuite pour mettre en place ce que nous voulons, c'est-à-dire cette transparence et cette possibilité, pour le Conseil municipal, de faire efficacement son travail et d'assurer une gestion saine du Grand Théâtre, auquel nous tenons toutes et tous.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté par 37 oui contre 10 non (13 abstentions).

L'arrêté est ainsi:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le budget de la saison 2008/2009 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion M-844 de *MM. Alexis Barbey et Alexandre Chevalier*: «Budget du Grand Théâtre».

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Le président. Ont été déposées les questions écrites suivantes:

- QE-302 de *M^{me} Isabelle Brunier*: «Platanes du boulevard Helvétique»;
- QE-303 de *M^{me} Isabelle Brunier*: «Economies d'eau à vau-l'eau?».

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que notre séance du lundi 26 janvier est supprimée – croyez-moi, je m'en mords les doigts! – et que vous êtes invités, ce soir-là, à la Soirée citoyenne.

Séance levée à 23 h 25.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4214
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4214
3. Pétitions.	4214
4.a) Motion du 21 janvier 2009 de MM. Alpha Dramé, Fabien Sartoretti, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, M ^{mes} Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, MM. Christian Zaugg et Grégoire Carasso: «Le Fonds de solidarité numérique doit rester à Genève» (M-843)	4214
4.b) Interpellation du 17 décembre 2008 de M. Grégoire Carasso: «Après les foires du XVI ^e siècle, est-ce au tour du fonds du XXI ^e de partir pour Lyon?» (I-180)	4215
5. Résolution du 21 janvier 2009 de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier et Georges Que-loz: «Manifestation anti-WEF: pour un Conseil administratif et des associations de culture alternative responsables» (R-116)	4236
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pé-tition intitulée: «Fermer la rue de la Tour-de-Boël pour lutter contre le vacarme nocturne» (P-217 A)	4249
7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'exami-ner la proposition du Conseil administratif du 16 avril 2008 en vue de l'approbation du budget de la saison 2008/2009 du Grand Théâtre de Genève (PR-615 A)	4258
8. Propositions des conseillers municipaux	4280
9. Interpellations	4280
10. Questions écrites	4281